



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Phase 1 – Prérequis et lancement du projet

Prérequis et lancement du projet – version approbation

Approuvé par Délibération
n° 2022-02-14
du 5 décembre 2022

			
Dossier 18040035 27/10/2022			
Réalisé par	ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 Roost-Warendin 03 27 97 36 39	42 rue de Paradis 75010 Paris 01 44 83 68 83	1 rue du Nord 59840 Pérenchies 03 20 00 38 72



www.auddice.com

Agence nord
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Ouest
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence Val de Loire
Pépinière d'Entreprises du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Sud
Rue de la Claustre
84390 Sault
04 90 64 04 65



Plan Climat Air Energie Territorial

Phase 1 – Prérequis et lancement du projet

Prérequis et lancement du projet – version approbation

PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Version	Date	Description
Prérequis et lancement du projet – version approbation	novembre 22	Phase 1 – Prérequis et lancement du projet Modifications apportées suite aux avis du Préfet de Région, du Conseil Régional et de la Mission Régionale de l’Autorité Environnementale

	Nom - Fonction	Date
Rédaction	Coline WALLART, Damien DELACROIX, Benjamin CUNIASSE	19/02/2019
Validation	Charlotte CHATTON	20/02/2019

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL	8
1.1 Géographie	9
1.2 Démographie	18
1.3 Economie	23
1.4 Liens du territoire	26
1.5 Documents de planification	30
1.6 Données de cadrage	50
CHAPITRE 2. INVENTAIRE DES COMPETENCES.....	53
2.1 Le PETR	54
2.2 Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre (CCCA).....	55
2.3 Communauté de Communes du Plateau de Caux-Doudeville-Yerville (CCPCDY).....	57
2.4 Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN)	59
CHAPITRE 3. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS	62

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Localisation	6
Carte 2.	Localisation par photo aérienne	7
Carte 3.	Topographie	10
Carte 4.	Géologie	11
Carte 5.	Hydrographie	12
Carte 6.	Atlas paysager	15
Carte 7.	Occupation des sols	17

INTRODUCTION

Le présent document constitue le premier livrable de l'élaboration du PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial - du PETR¹ Plateau de Caux Maritime. Il s'articule autour de 3 chapitres :

- Le diagnostic territorial,
- L'inventaire des compétences,
- La cartographie des acteurs.

Une connaissance approfondie du territoire est un prérequis à l'élaboration d'un PCAET. Il s'agit de bien le connaître pour comprendre ses dynamiques, identifier ses points forts et ses faiblesses et ainsi mieux envisager ses évolutions.

Cette connaissance est utile :

- Comme base à la définition d'une stratégie partagée et efficace sur les enjeux particuliers du territoire en matière d'énergie, de climat et de qualité de l'air.
- Pour mieux en saisir les enjeux – au-delà du volet air-énergie-climat et d'intégrer cette démarche en cohérence du projet de développement.

Le PCAET est défini à l'article L. 229-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Le PCAET doit être élaboré au niveau intercommunal. Ainsi, les établissements publics à coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017, doivent élaborer leur PCAET avant le 31 décembre 2018.

L'établissement public porteur du PCAET est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire. Il doit animer et coordonner les actions du PCAET sur le territoire.

Considérant que le PCAET peut être élaboré par le porteur du schéma de cohérence territoriale (SCOT) si tous les EPCI² du territoire du SCOT³ lui transfèrent la compétence ; les 3 EPCI membres du PETR ont demandé le transfert de la compétence pour l'élaboration, l'adoption, le suivi et la modification du PCAET vers le PETR Pays Plateau de Caux Maritime (délibération du 13/04/2017 pour la Communauté de Communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville ; délibération du 11/05/2017 pour la Communauté de Communes Yvetot Normandie ; délibération du 31/05/2017 pour la Communauté de Communes Côte d'Albâtre).

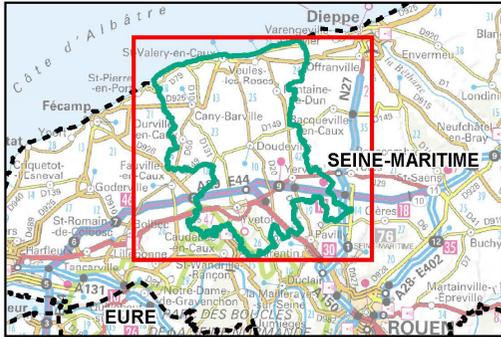
Ce transfert de compétence est acté dans les statuts du PETR annexés à l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017. Un seul PCAET sera donc réalisé à l'échelle du Plateau de Caux Maritime et couvrira les 3 communautés de communes ayant transféré la compétence. Il sera approuvé par le PETR.

¹ PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

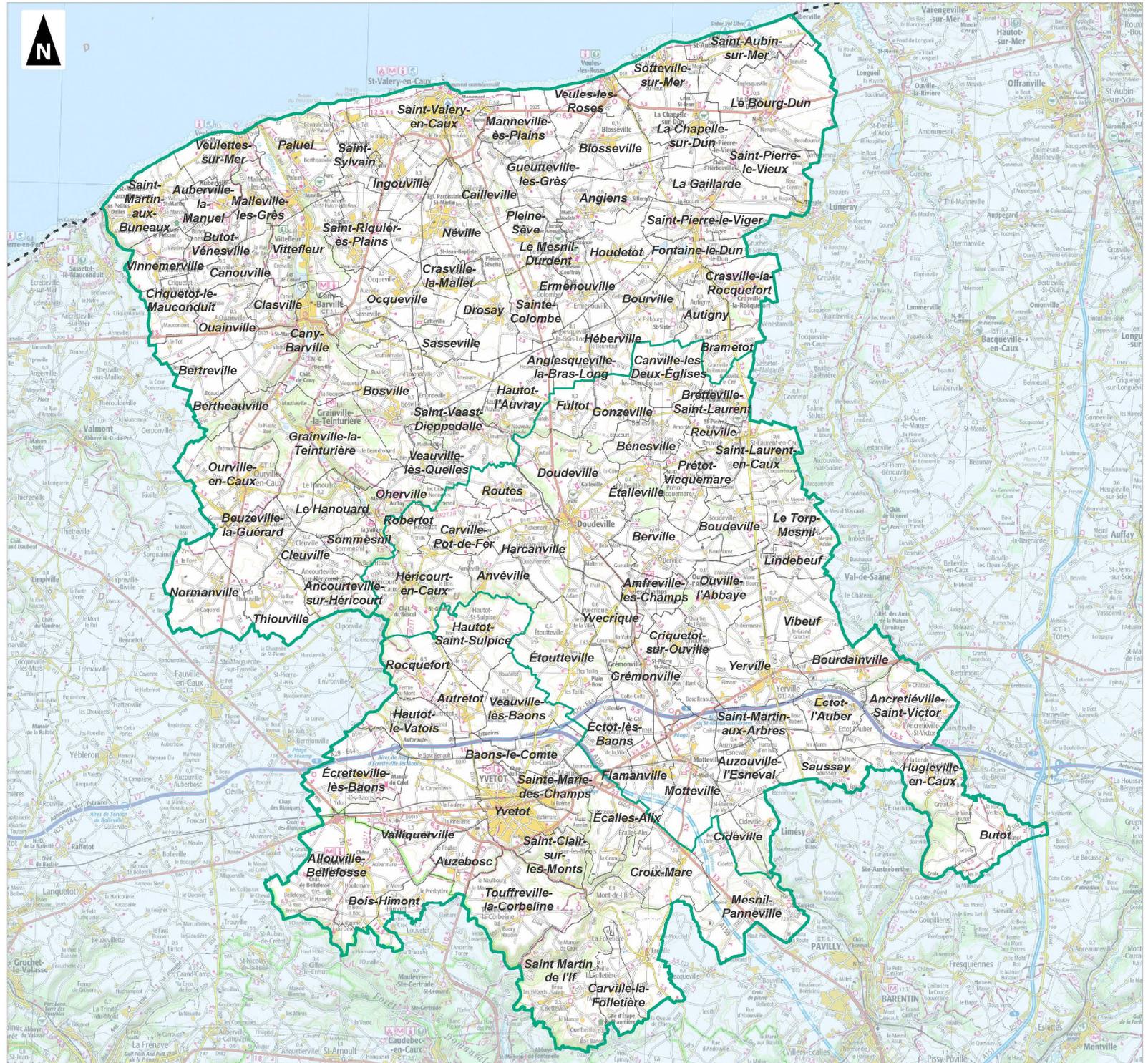
² EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

³ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Délimitation de la zone d'étude



-  Pays Plateau de Caux Maritime
-  Limite intercommunale
-  Limite communale
-  Limite départementale



CHAPITRE 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1 Géographie

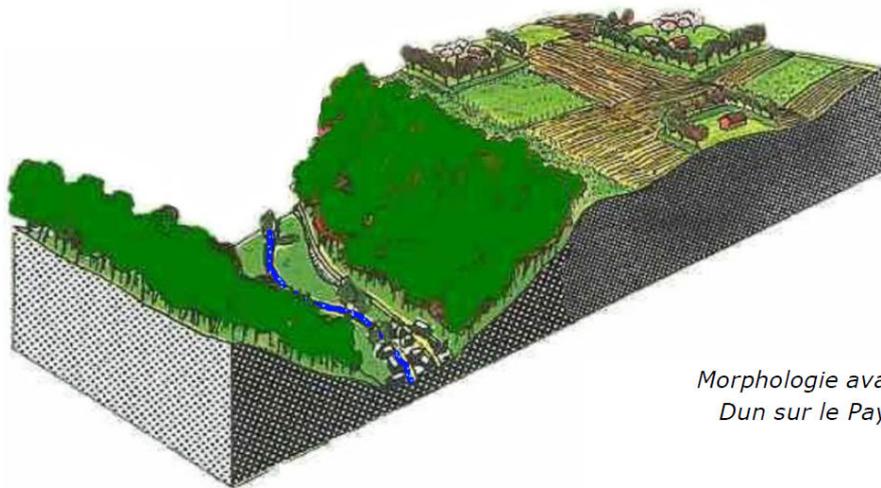
Sources : SCoT, Charte paysagère du PETR

Le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime se découpe en trois entités physiques selon les critères de la géographie physique : Vallées, Plateau et Littoral et falaises.

Les bassins versants, qui constituent aujourd'hui les unités géomorphologiques du Pays de Caux, ont été créés par la ramification des cours d'eau, les rehaussements successifs par les limons et les comblements par les coulées boueuses et les alluvions. En dehors des fortes pluies lessivantes, ces unités permettent de conduire les eaux infiltrées sur les plateaux, par les bassins souterrains, jusqu'aux sources. La mer, par son action sur le sol crayeux a également modelé la façade littorale pour lui donner ses caractéristiques actuelles. L'eau a donc construit et façonné le territoire du Pays de Plateau Caux Maritime, et aujourd'hui encore, l'érosion maritime continue d'influencer la géographie physique du territoire.

Le territoire du PETR présente un relief relativement marqué. Il s'élève globalement vers le sud du territoire, mais le passage de rivières (la Durdent, le Dun) marque le territoire. Ces fonds de vallées créent localement des pentes marquées, tandis que globalement la géomorphologie est plutôt vallonnée en pentes douces. Le point le plus haut, aux alentours de 181 m NGF, se situe entre l'Épinette et la Rue Verte sur la commune de Butot. Les points les plus bas se situent sur les estuaires des rivières comme le Dun, sur la commune de Saint-Aubin-sur-Mer, ou la Durdent, près du lieu-dit « Les prairies sous Paluel ». Des falaises bordent le front de mer, d'une hauteur de 60 à 80m par rapport au niveau de la mer.

Le plateau de Caux est un pays crayeux recouvert d'un manteau d'argile à silex et de limon fertile. Avec un climat humide et la proximité maritime, le sol et le sous-sol du pays de Caux sont sensibles aux variations saisonnières : les craies perméables peuvent se dissoudre et les argiles imperméables peuvent autant se gonfler d'eau que rompre sous l'effet du gel. Les sous-sols à proximité des boucles de Seine sont composés d'une alternance d'argiles à silex et de marnes calcaires, sables ferrugineux, argiles noires, marnes à cherts et de craies à silex. Le réseau hydrographique actuel s'est édifié sur une surface complexe d'argiles à silex, de sables et d'argiles marins ou fluviales. La nature du sol et les événements géologiques ont contribué à la formation de bassins souterrains amenant aux sources les eaux infiltrées sur le plateau cauchois.



Morphologie aval des vallées de la Durdent et du Dun sur le Pays de Plateau de Caux Maritime

Figure 1. Illustration de la morphologie des rivières sur le PETR – source : SCoT



Plateau de Caux Maritime

Plan Climat Air Energie Territorial
Evaluation Environnementale Stratégique

Topographie

-  Pays Plateau de Caux Maritime
-  Limite intercommunale
-  Limite communale
-  Limite départementale

Altitude (en m) :

	180 - 190		80 - 90
	170 - 180		70 - 80
	160 - 170		60 - 70
	150 - 160		50 - 60
	140 - 150		40 - 50
	130 - 140		30 - 40
	120 - 130		20 - 30
	110 - 120		10 - 20
	100 - 110		0 - 10
	90 - 100		-1 - 0

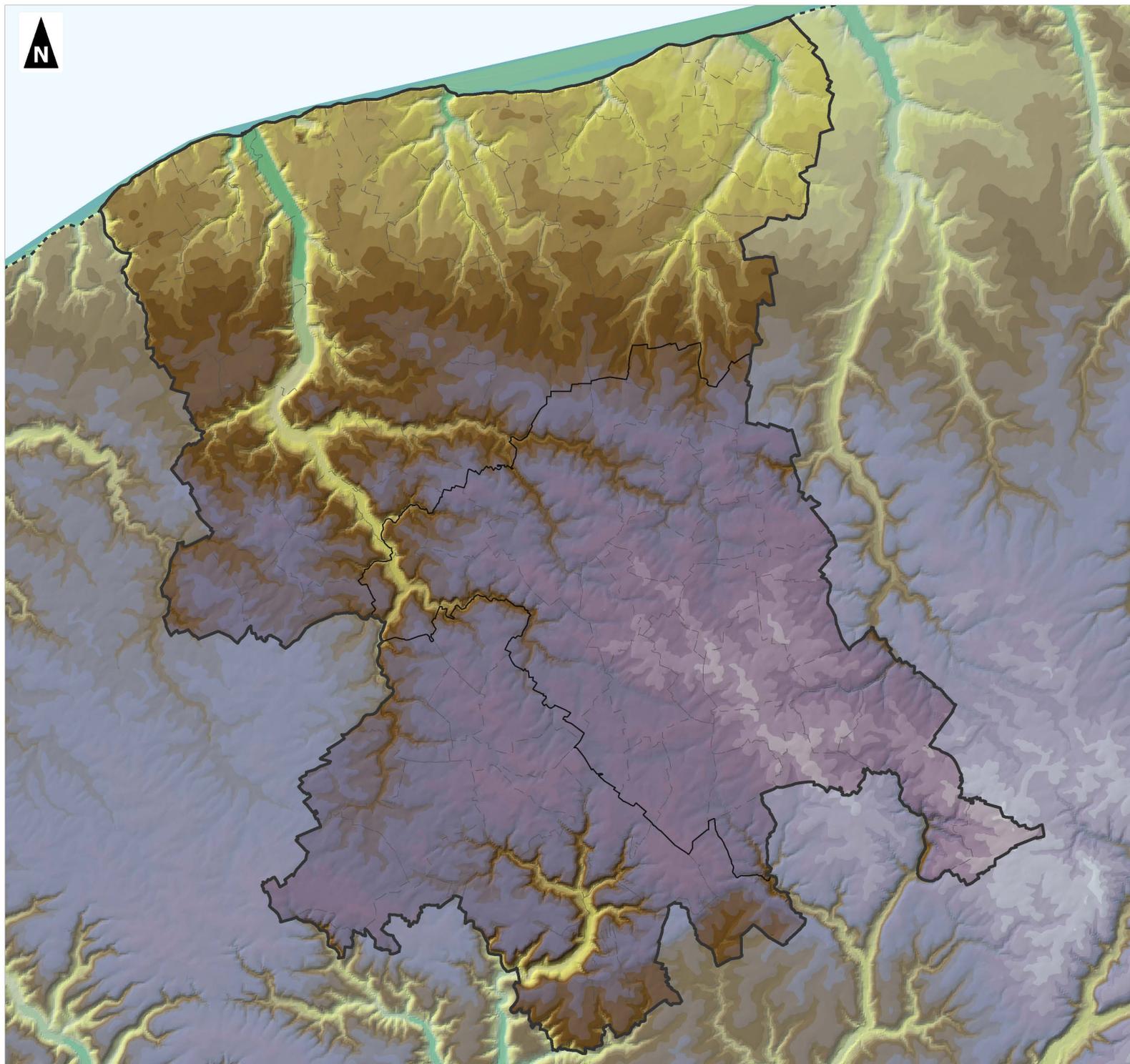


1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : AUDDICE - 2018
Source de fond de carte : IGN BD ALTI®
Sources de données : BD ALTI® - Pays de Caux Maritime - AUDDICE, 2018

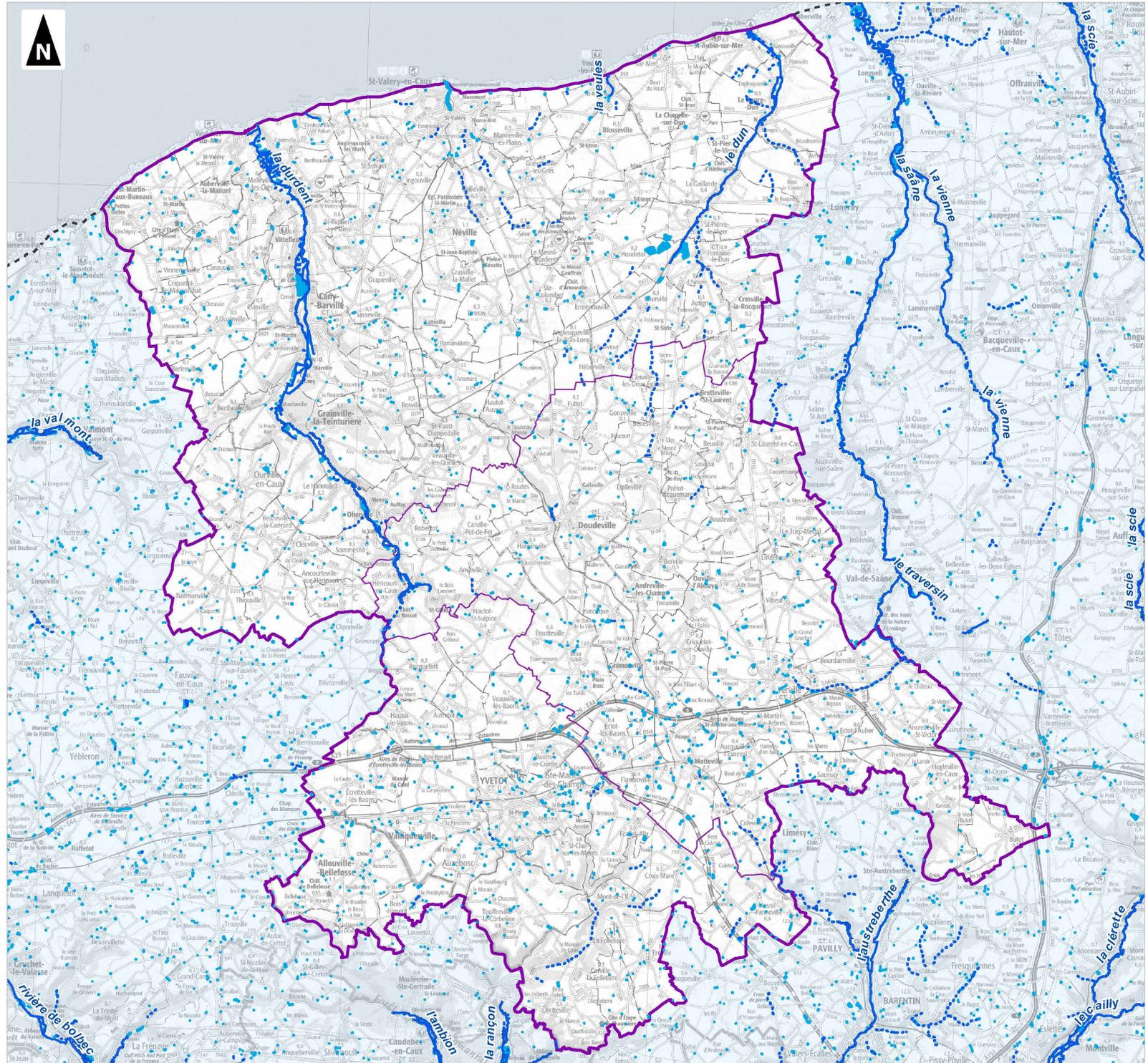


Réseau hydrographique

-  Pays Plateau de Caux Maritime
-  Limite intercommunale
-  Limite communale
-  Limite départementale

Réseau hydrographique :

-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau



0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Le Pays Plateau de Caux Maritime rassemble de nombreux paysages emblématiques. Il ne se limite pas uniquement aux falaises de craie, mais est également un espace agricole diversifié de grande qualité, encore préservé d'une forte urbanisation. Il est délimité par deux vallées remarquables constituant des micro paysages qui sont, là encore, en partie préservés.

L'analyse réalisée pour la charte paysagère a permis d'identifier 5 entités paysagères : la vallée de la Durdent (1), la vallée du Dun (2), le Plateau Maritime (3), le Plateau Sud (4) et le Plateau Agricole (5). Chacune a sa spécificité et sa fonction dans le paysage global du Pays. Ces 5 entités ont l'avantage de présenter une grande complémentarité pour l'aménagement et le développement du Pays. Elles offrent un espace cohérent et doivent progressivement proposer aux habitants une valeur identitaire forte.

La vallée de la Durdent est traversée par un petit fleuve côtier, long de 25 kilomètres, qui prend sa source à Héricourt-en-Caux et se jette dans la Manche à Veulettes-sur-Mer. Elle est dense, avec des coteaux principalement boisés. Cette vallée est ponctuée par 13 vallées sèches dont la plus importante débute en amont de Doudeville et rejoint la Durdent à Grainville-la-Teinturière. La vallée de la Durdent et ses affluents, ce sont aussi trois urbanisations d'importance : Cany-Barville et Grainville-la-Teinturière se sont implantées à proximité de la Durdent, à l'embouchure d'une des vallées sèches, et fonctionnent comme deux seuils qui ferment la vallée. Doudeville s'est quant à elle implantée au cœur de la plus grande vallée sèche qui rejoint la Durdent à Grainville-la-Teinturière.

La vallée du Dun, située au nord-est du Pays, est longue d'environ 11 kilomètres. Elle constitue un ensemble de paysages remarquables sur le Plateau Cauchois et nécessite une approche paysagère spécifique. La vallée du Dun, c'est d'abord l'image d'un pli, d'un creux sur l'étendue du Plateau Agricole. Ses reliefs doux et peu appuyés offrent de magnifiques coteaux verdoyants où l'élevage est prédominant. On note une absence de boisement important mais une multitude d'alignements d'arbres, de clos-masures, de petits bosquets. Si la vallée présente de loin l'aspect d'un lieu densément boisé, cette perception est contredite à mesure que l'on s'en rapproche, lorsque l'on y pénètre. Un paysage de bocage apparaît alors, intimiste, véritablement spécifique et identitaire de la vallée du Dun. Sur l'ensemble du linéaire de la vallée, on observe trois séquences particulières. Du littoral à Flainville, la vallée présente un large fond plat, des urbanisations localisées sur les coteaux et, seule masse boisée importante, le parc du château de Saint Aubin. De Flainville à la Gaillarde, la vallée se resserre, le paysage de bocage devient plus intimiste, l'élevage prédomine et l'urbanisation est constituée de petits villages implantés en fond de vallée. La troisième séquence est marquée par une urbanisation plus importante : la vallée perd peu à peu ses caractéristiques identitaires, les reliefs s'effacent, la structure bocagère diminue au profit de l'urbanisation qui tend à être jointive et le pli vient se fondre dans l'étendue du Plateau Agricole.

Le Plateau Maritime correspond à la façade nord du pays ; il couvre approximativement 27 kilomètres de côtes et s'étend à l'intérieur des terres sur une distance d'environ 5 à 7 kilomètres. Le Plateau Maritime, c'est d'abord l'image emblématique des hautes falaises de craie venant interrompre le Plateau et formant un paysage monumental. Ces falaises sont entaillées de valleuses, plus ou moins importantes, vives ou mortes, qui accueillent l'ensemble des urbanisations littorales. Ce sont également ces grands horizons qui apparaissent à mesure que l'on s'approche du littoral, le ciel qui devient plus présent, l'horizontalité des champs qui semble ne jamais s'interrompre. Les clos-masures et alignements d'arbres se raréfient à l'approche des falaises, les villages et routes sont moins nombreux et le paysage acquiert alors une amplitude, une échelle qui nous font ressentir la présence de la mer bien avant que l'on ne l'aperçoive

physiquement. Une des spécificités du Plateau Maritime tient dans ces changements graduels, dans cette lente métamorphose du paysage avant que ne surgisse la brutale interruption du Plateau par les falaises.

Le Plateau Sud est un territoire dont la limite est la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Manche et celui de la Seine. Le relief descend légèrement vers la Seine et ses affluents. Le Pays Plateau de Caux Maritime se termine donc tout naturellement sur ces vallées affluentes qui sont profondes, sinueuses et densément boisées. L'entité paysagère du Plateau Sud, qui s'étend d'est en ouest sur plus de 35 kilomètres, est conditionnée par deux éléments majeurs : le premier est géographique et naturel avec les vallées encaissées et boisées qui remontent de la Seine ; le second est dû à l'homme avec l'autoroute qui traverse d'est en ouest toute l'entité. Le paysage induit est alors très contrasté. En effet, les vallées affluentes de la Seine, en grignotant le Plateau Agricole, confèrent à ce territoire des horizons qui se densifient et s'animent en fonction des reliefs et des boisements. A l'inverse, en remontant progressivement vers la Manche, le paysage change de nature, les horizons sont moins découpés et le regard porte plus loin. Ici, les parcelles agricoles s'étendent à perte de vue, simplement ponctuées de bosquets, d'alignements d'arbres et de clos-masures. C'est sur ce replat que se sont concentrées les infrastructures et les principales urbanisations – Yvetot et Yerville – donnant à cette portion de territoire, qui bénéficie d'un cadre naturel de premier ordre, un caractère plus urbain.

Le Plateau Agricole correspond au cœur du Pays Plateau de Caux Maritime. Ponctué d'une myriade de petits bosquets, d'alignements d'arbres, de clos-masures et de petits bourgs, c'est un paysage qui ondule en permanence, jamais vraiment linéaire, jamais vraiment dégagé et toujours surprenant. La surface de cette entité paysagère, au caractère encore très rural et traditionnel, englobe un territoire d'environ 30 à 35 kilomètres de large pour 20 à 25 kilomètres de long. La structure générale du paysage se caractérise par un mitage généralisé avec une implantation irrégulière des villages et de la végétation. L'urbanisation s'est dispersée sur l'ensemble du territoire, souvent protégée des vents d'ouest par des alignements d'arbres. Ainsi, la première image du territoire est celle d'un paysage qui semble fortement boisé même s'il n'en est finalement rien. Tout ceci est un leurre car le Plateau se distingue par l'absence de grands boisements structurants. Cette impression de densité, d'omniprésence de la structure végétale s'explique par les clos-masures et les alignements d'arbres qui fonctionnent comme des décors de théâtre derrière lesquels se cachent soit des villages, soit des fermes, soit des voies d'accès aux grandes propriétés du Pays.

La carte ci-après reprend les unités paysagères de la DREAL⁴ Normandie :

- Le Caux Maritime, soit le Plateau Maritime de la charte,
- Les vallées littorales, soient les vallées de la Durdent et du Dun,
- Les petites vallées affluentes de la Seine,
- Le pays de Caux, réunissant le Plateau Sud et le Plateau Agricole.

⁴ DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Atlas paysager

 Pays Plateau de Caux Maritime

 Limite intercommunale

 Limite communale

Unité paysagère :

 LA BOUCLE FORESTIERE DE

 LA POINTE DE CAUX

 LA VALLEE DE DIEPPE

 LE CAP D'AILLY

 LE CAUX MARITIME

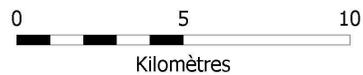
 LE CAUX ROUENNAIS

 LE PAYS DE CAUX

 LES MARAIS DE L'ESTUAIRE

 LES PETITES VALLEES AFFLUENTES DE LA SEINE

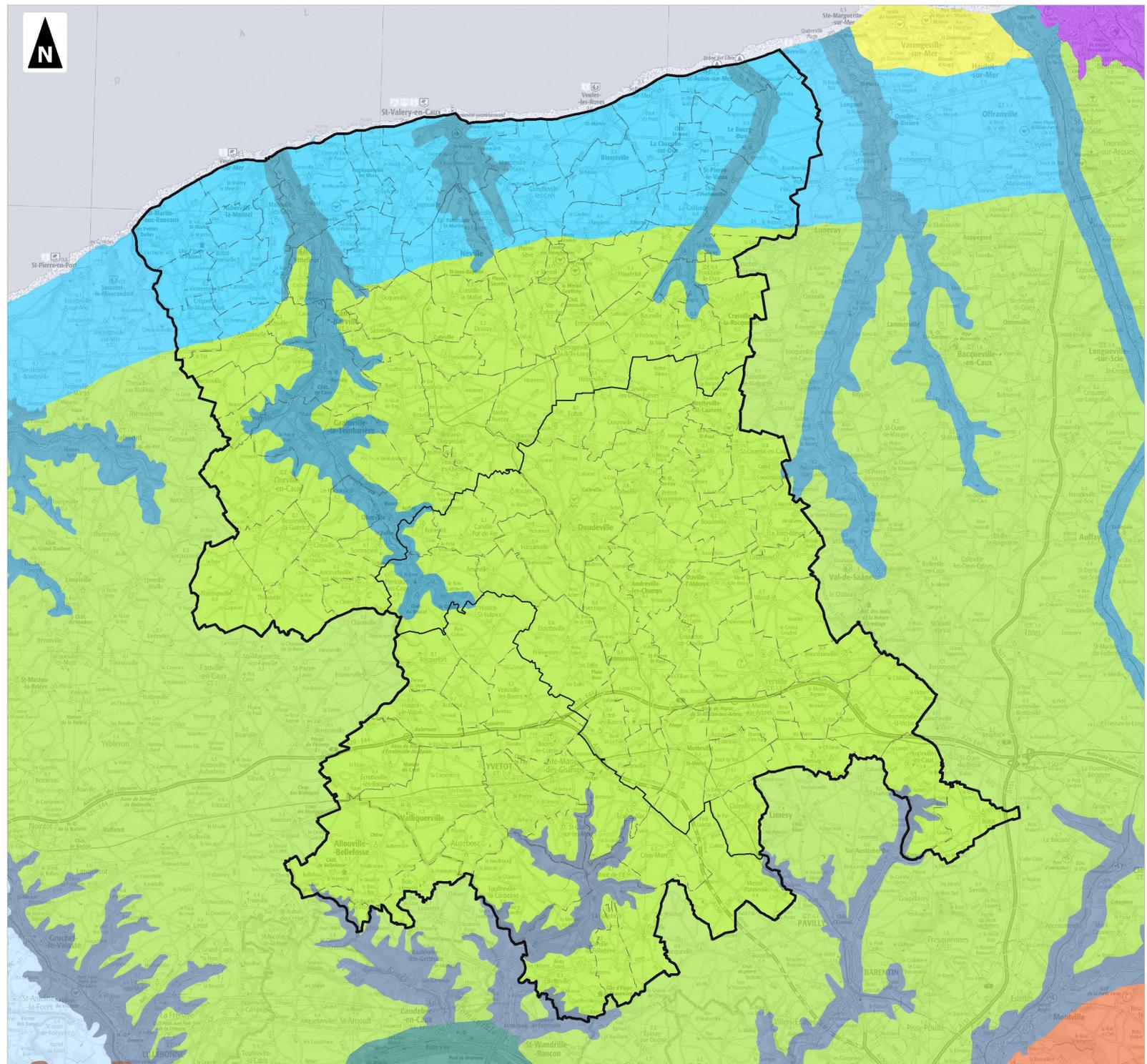
 LES VALLEES LITTORALES



1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE - 2018
Source de fond de carte : IGN Scan 100[®]
Sources de données : Dreal Normandie[®] -
Pays de Caux Maritime - AUDDICE, 2018



Territoire à dominante rurale, les pôles urbains sont principalement localisés vers le Sud du territoire (influence de Rouen). Plus faiblement, à l'Est et à l'Ouest, les villes de Dieppe et Fécamp influencent également le territoire littoral local.

Le pôle urbain d'Yvetot (11 000 hab. environ) est relayé par 4 communes de moyenne taille :

- Saint-Valery en Caux (4 000hab.),
- Doudeville (2 500 hab.),
- Cany-Barville (3 000 hab.)
- Yerville (2 500hab.).

59% du territoire est occupé par des terres arables, les zones industrielles et urbanisées représentent 9% des surfaces au sol et les boisements 7% du PETR.

	Doudeville	Côte d'Albâtre	Yvetot	Total
Bassins portuaires		3		3
Cultures permanentes	324	266	271	861
Eaux continentales	30	118	13	161
Eaux maritimes		0		0
Espaces non bâtis en attente de requalification	17	11	9	38
Espaces ouverts, avec peu ou sans végétation		96		96
Espaces verts artificialisés non agricoles	164	131	135	430
Forêts, bois, bosquets	1355	2544	1355	5255
Milieux à végétation herbacée et/ou arbustive	99	440	72	610
Mines, décharges, dépôts et chantiers	33	47	31	112
Prairies	6089	7825	4235	18148
Terres arables	15003	24149	8810	47962
Zones industrielles et commerciales, réseaux de communication et grands équipements	504	836	547	1887
Zones urbanisées et bâties	1732	2572	1427	5732
Total	25352	39038	16905	81295

Tableau 1. Occupation des sols

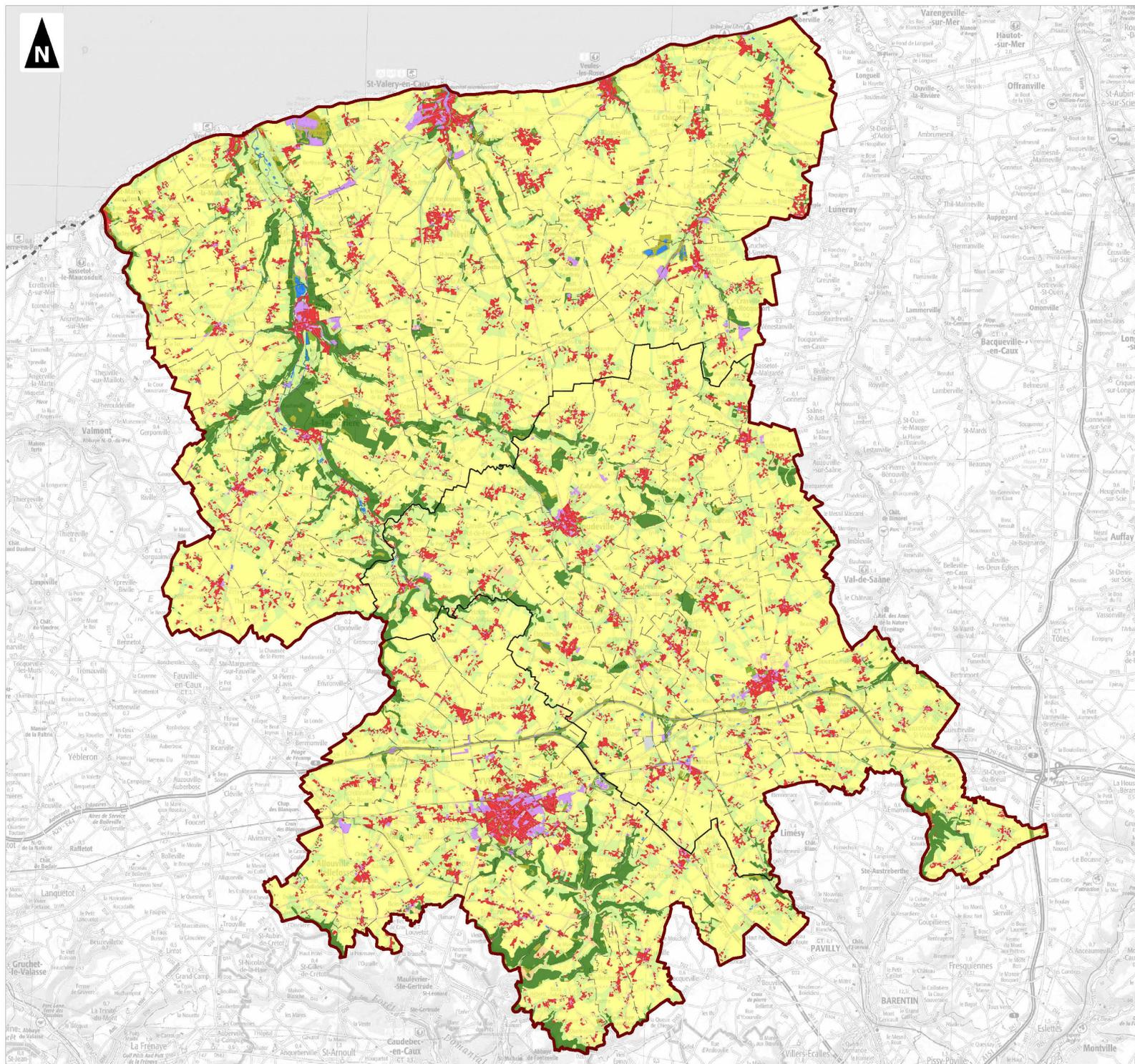
Plan Climat Air Energie Territorial
Evaluation Environnementale Stratégique

Occupation des sols
Haute Normandie 2009

-  Pays Plateau de Caux Maritime
-  Limite intercommunale
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Bassins portuaires
-  Cultures permanentes
-  Eaux continentales
-  Eaux maritimes
-  Espaces non bâtis en attente de requalification
-  Espaces ouverts, avec peu ou sans végétation
-  Espaces verts artificialisés non
-  Forêts, bois, bosquets
-  Milieux à végétation herbacée et/ou arbustive
-  Mines, décharges, dépôts et chantiers
-  Prairies
-  Terres arables
-  Zones industrielles et commerciales, réseaux de communication et grands équipements
-  Zones urbanisées et bâties

0 5 10
Kilomètres

1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



1.2 Démographie

Source : INSEE Les EPCI normands au 1er janvier 2017 - Insee Dossier Normandie n° 5 - avril 2017

1.2.1 Population

Le PETR Plateau de Caux Maritime regroupe 123 communes réparties en 3 EPCI. En 2013, cela représentait 74 825 habitants.

En moyenne sur le territoire, 25,5% de la population a moins de 20 ans (24,8% pour la Normandie), 58,15% de la population se situe entre 20 et 64 ans (56,85% pour la Normandie) et 16,32% a plus de 65 ans (18,4% pour la Normandie). Néanmoins, ces chiffres masquent une disparité homme-femme ainsi qu'une disparité entre les 3 EPCI. Il y a plus d'hommes de moins de 20 ans que de femmes sur l'ensemble du territoire et plus de femmes de plus de 65 ans que d'hommes. La CCPCDY est le territoire avec le plus de jeunes (en %) et la CCCA avec le plus de personnes de plus de 65 ans.

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Ensemble
PETR			
Moins de 20 ans	26,5 %	24,6 %	25,55 %
20 à 64 ans	59,4 %	56,9 %	58,15 %
65 ans ou plus	14,1 %	18,6 %	16,32 %
CCCA			
Moins de 20 ans	25,2 %	23,6 %	24,4 %
20 à 64 ans	59,4 %	56,1 %	57,75 %
65 ans ou plus	15,5 %	20,3 %	17,9 %
CCYN			
Moins de 20 ans	25,8 %	23,5 %	24,65 %
20 à 64 ans	59,7 %	57 %	58,35 %
65 ans ou plus	14,5 %	19,5 %	17 %
CCPCDY			
Moins de 20 ans	28,6 %	26,6 %	27,6 %
20 à 64 ans	59,2 %	57,5 %	58,35 %
65 ans ou plus	12,2 %	15,9 %	14,05 %
Normandie			
Moins de 20 ans	26,2 %	23,4 %	24,8 %
20 à 64 ans	58 %	55,7 %	56,85 %
65 ans ou plus	15,8 %	21 %	18,4 %

Tableau 2. Population par sexe et âge en 2013 (en %)

	Nombre de communes au 1er juin 2017	Population 2013	Variation annuelle moyenne 2008-2013 (en %)			Superficie (en km ²)	Densité de population (hab./km ²)
			Globale	Solde naturel	Solde entrées - sorties		
Normandie	2745	3 328 364	0,2%	0,3%	-0,1%	29906,7	111
PETR	123	74 825	0,6%	0,3%	0,3%	800,7	93

CCCA	63	27 780	-0,1%	0,1%	-0,2%	379,4	73
Saint-Valery-en-Caux		4 254	-1,0%	-0,4%	-0,6%	10,5	405
Cany-Barville		3 058	-0,3%	0,3%	-0,6%	13,6	225
Néville		1 196	1,7%	0,4%	1,2%	9,2	130
Ourville-en-Caux		1 090	-0,5%	0,3%	-0,8%	9,9	110
Grainville-la-Teinturière		1 076	0,5%	-2,3%	2,8%	18,4	58
CCYN	20	26 364	0,8%	0,3%	0,5%	168,6	156
Yvetot		11 849	0,4%	-0,2%	0,6%	7,5	1580
Saint Martin de l'If		1 674	1,7%	0,9%	0,7%	23	73
Sainte-Marie-des-Champs		1 501	-0,2%	0,4%	-0,6%	4,1	366
Valliquerville		1 321	1,0%	0,5%	0,5%	13,4	99
Allouville-Bellefosse		1 172	1,3%	0,6%	0,6%	14,7	80
CCPCDY	40	20 681	1,2%	0,6%	0,6%	252,7	82
Doudeville		2 552	-0,2%	0,0%	-0,2%	14,5	176
Yerville		2 447	1,4%	-0,6%	2,0%	10,4	235
Héricourt-en-Caux		936	-0,1%	0,2%	-0,3%	10,8	87
Motteville		789	1,3%	0,9%	0,4%	8,7	91
Criquetot-sur-Ouville		780	2,0%	1,4%	0,5%	5,8	134
Saint-Laurent-en-Caux ⁵		770	-0,7%	0,8%	-1,5%	6,46	119

Tableau 3. Population du PETR et de ses plus grandes communes

Globalement, sur le territoire du PETR, la population est en légère croissance. En revanche, la CCPCDY et la CCYN attirent davantage de nouveaux habitants que la CCCA, qui a un solde négatif sur les entrées-sorties. Comparé à la Normandie, le territoire du PETR est plutôt attractif.

	CCCA	CCYN	CCPCDY	Normandie	PETR
Ménages d'une personne	28%	29%	24%	34%	27%
Ménages sans famille	2%	2%	1%	2%	2%
Couples sans enfant	32%	32%	32%	29%	32%
Familles monoparentales	8%	8%	6%	8%	7%
Couples avec enfants	30%	30%	37%	27%	32%

Tableau 4. Ménages et familles selon leur composition en 2013

Le territoire est plutôt familial, en particulier la CCPCDY, avec une plus grande proportion de familles qu'au niveau régional.

⁵ Les données concernant cette commune proviennent de l'INSEE mais sur d'autres périodes temporelles (2016, période 2010-2015)

	CCCA	CCYN	CCPCDY	Normandie	PETR %
Aucun diplôme	40%	39%	38%	36%	39%
CAP ou BEP	29%	28%	29%	27%	29%
Baccalauréat	15%	14%	15%	15%	15%
Diplôme de l'enseignement supérieur	17%	20%	18%	21%	18%

Tableau 5. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2013

Le territoire a une proportion plus importante de personnes non diplômées qu'au niveau régional, et une proportion plus faible de personnes diplômées de l'enseignement supérieur. La CCYN diffère légèrement sur ce dernier point.

1.2.2 Conditions de vie

Revenus disponibles annuels par unité de consommation (en euros)	CCCA	CCYN	CCPCDY	Normandie	PETR
Médiane	19 590,00 €	20 264,00 €	19 911,00 €	19 707,00 €	19 921,67 €
1er décile ⁶	11 482,00 €	12 009,00 €	12 040,00 €	11 024,00 €	11 843,67 €
9e décile ⁷	34 389,00 €	34 240,00 €	32 475,00 €	33 749,00 €	33 701,33 €
Taux de pauvreté (en %)	12,4%	10,4%	10,2%	13,5%	11,0%

Tableau 6. Niveau de vie en 2013

Le territoire du PETR a un plus faible taux de pauvreté que la région. Cependant, c'est principalement dû à la CCYN et la CCPCDY, plus riches que la CCCA.

	CCCA		CCYN		CCPCDY		Normandie		PETR	
	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013
Nombre de chômeurs	1 323	1 566	1 085	1 464	753	1 027	167 747	202 862	3161	4057
Taux de chômage (en %)	10,7%	12,6%	8,9%	11,5%	8,3%	10,3%	11,1%	13,3%	9,3%	11,5%
Hommes	8,4%	10,4%	6,8%	10,0%	5,9%	8,5%	10,0%	12,8%	7,0%	9,6%
Femmes	13,7%	15,1%	11,4%	13,1%	11,1%	12,3%	12,3%	13,9%	12,1%	13,5%
Part de femmes parmi les chômeurs	57,0%	55,1%	59,7%	54,6%	60,8%	55,2%	52,8%	50,3%	59,2%	55,0%

Tableau 7. Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans en 2008 et 2013

Entre 2008 et 2013, le taux de chômage a augmenté en Normandie, passant de 11,1% à 13,3%. Le territoire du PETR a suivi la même tendance, passant de 9,3% à 11,5%. Une nouvelle fois, la CCCA diffère des deux autres EPCI et se rapproche plus des chiffres régionaux.

⁶ Le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires

⁷ Le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires

	CCCA		CCYN		CCPCDY		Région	PETR		
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%	Nb	%	
Catégorie de logement										
Résidences principales	11 490	70,6%	11 096	93,1%	8 062	89,7%	82,9%	30 648	82,4%	
Résid. second. et logts occasionnels	3 663	22,5%	176	1,5%	451	5,0%	9,8%	4 290	11,5%	
Logements vacants	1 120	6,9%	644	5,4%	471	5,2%	7,3%	2 235	6,0%	
Ensemble	16 273		11 916		8 984			37 173		
Type de logement										
Maisons	13 725	86%	8 701	73%	8 017	90,3%	66,7%	30 443	83,1%	
Appartements	2 173	14%	3 145	27%	864	9,7%	32,3%	6 182	16,9%	
Statut d'occupation des résidences principales										
Propriétaire	6 937	60%	6 307	57%	5 756	71,4%	58,1%	19 000	62,0%	
Locataire	4 349	38%	4 623	42%	2 208	27,4%	40,3%	11 180	36,5%	
dont d'un logement HLM	1 755	15%	2 035	18%	813	10,1%	18,3%	4 603	15,0%	
Logé gratuitement	207	2%	167	2%	98	1,2%	1,6%	472	1,5%	
Ensemble	11 493		11 097		8 062			30 652		

Tableau 8. Logements par catégorie, type et statut d'occupation en 2013

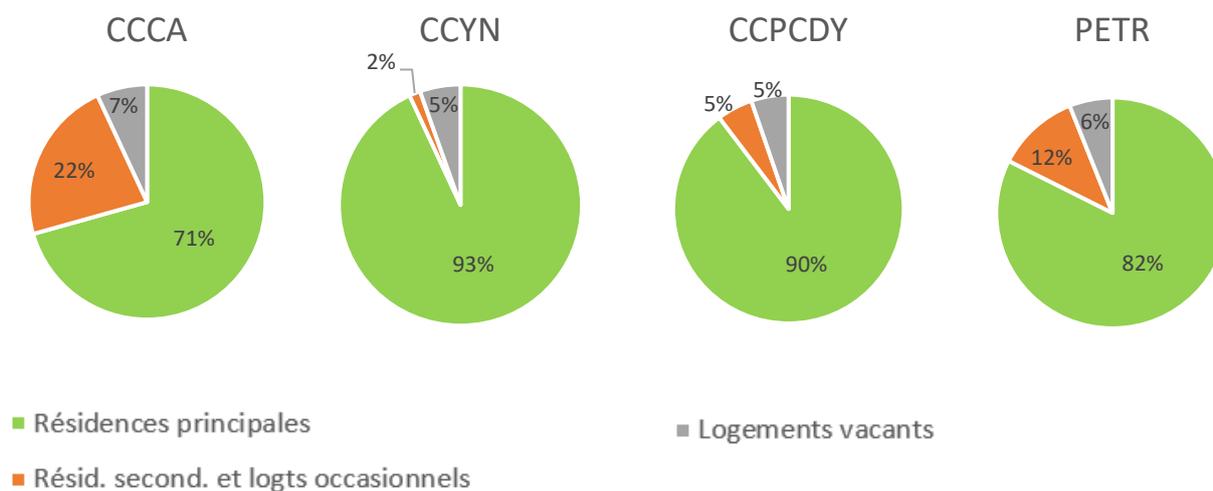


Figure 2. Répartition des logements

Le territoire est principalement le lieu de résidence principal (82%, montant à 90% et 93% pour deux EPCI). La CCCA, du fait de sa situation en bord de mer, bénéficie davantage du tourisme et cela se traduit par le fait que près de 22% des logements sont des résidences secondaires et des logements occasionnels. Le territoire de la CCCA comporte également 222 chambres d'hôtels, soit 85,7% de celles présentes sur le PETR et tous les emplacements de campings (1 205) et autres types d'hébergements collectifs⁸ (357 lits)⁹.

⁸ Résidences de tourisme et hébergements assimilés, villages vacances, maisons familiales, auberges de jeunesse, centres sportifs

⁹ Données au 1^{er} janvier 2016

Les logements sont principalement des maisons, à près de 83% pour le territoire, avec une distinction de la CCYN et d'Yvetot en particulier, où l'on compte une plus grande part d'appartements. La densité de la CCYN est de 156 hab./km² et celle d'Yvetot de 1580 hab./km², contre 93 hab./km² en moyenne sur le PETR.

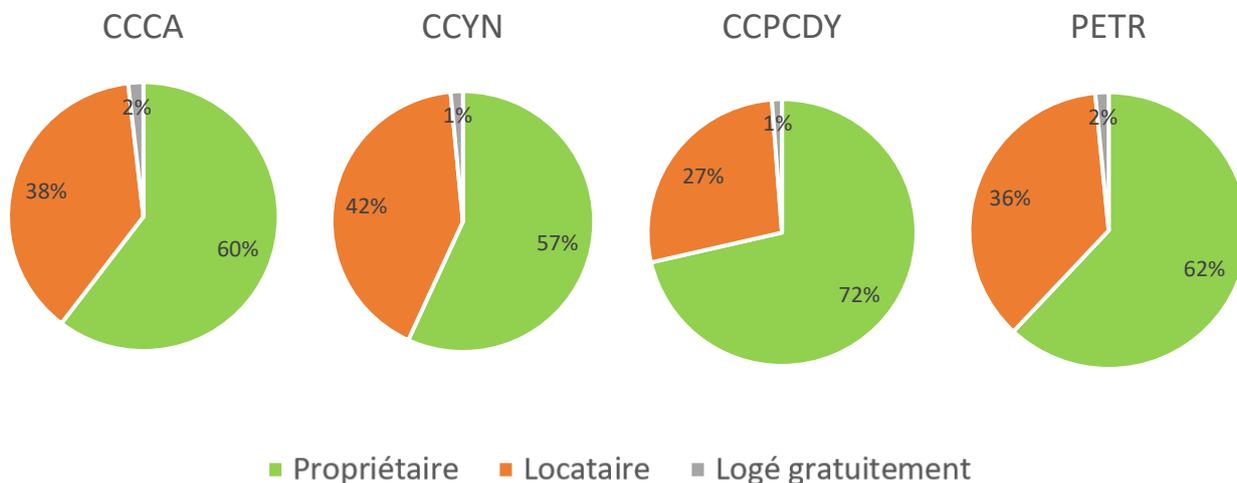


Figure 3. Occupation des résidences principales

Concernant les résidences principales, près de 60% sont occupés par les propriétaires, ce taux monte à 72% sur la CCPCDY.

1.3 Economie

Source : INSEE Les EPCI normands au 1er janvier 2017 - Insee Dossier Normandie n° 5 - avril 2017

Les EPCI qui composent le PETR présentent un visage économique très différent les unes des autres. Ainsi, le secteur industriel représente près de 50% des emplois salariés de la CCCA et moins de 10% auprès des autres EPCI. A l'inverse, le secteur Administratif, Enseignement et Santé pèse pour près de 40% sur la CCYN et la CCPCDY, de même que le secteur tertiaire.

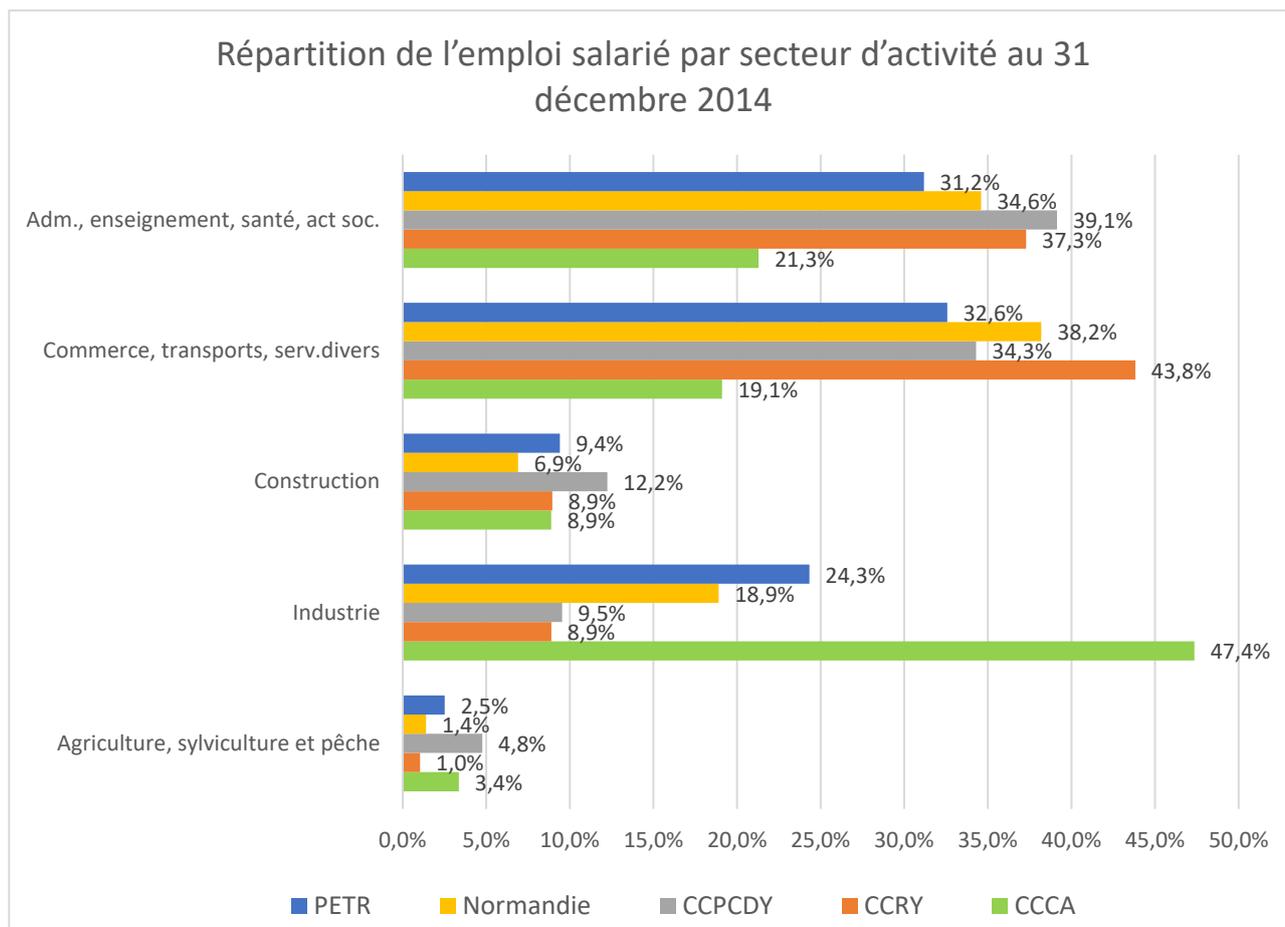


Figure 4. Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité au 31 décembre 2014

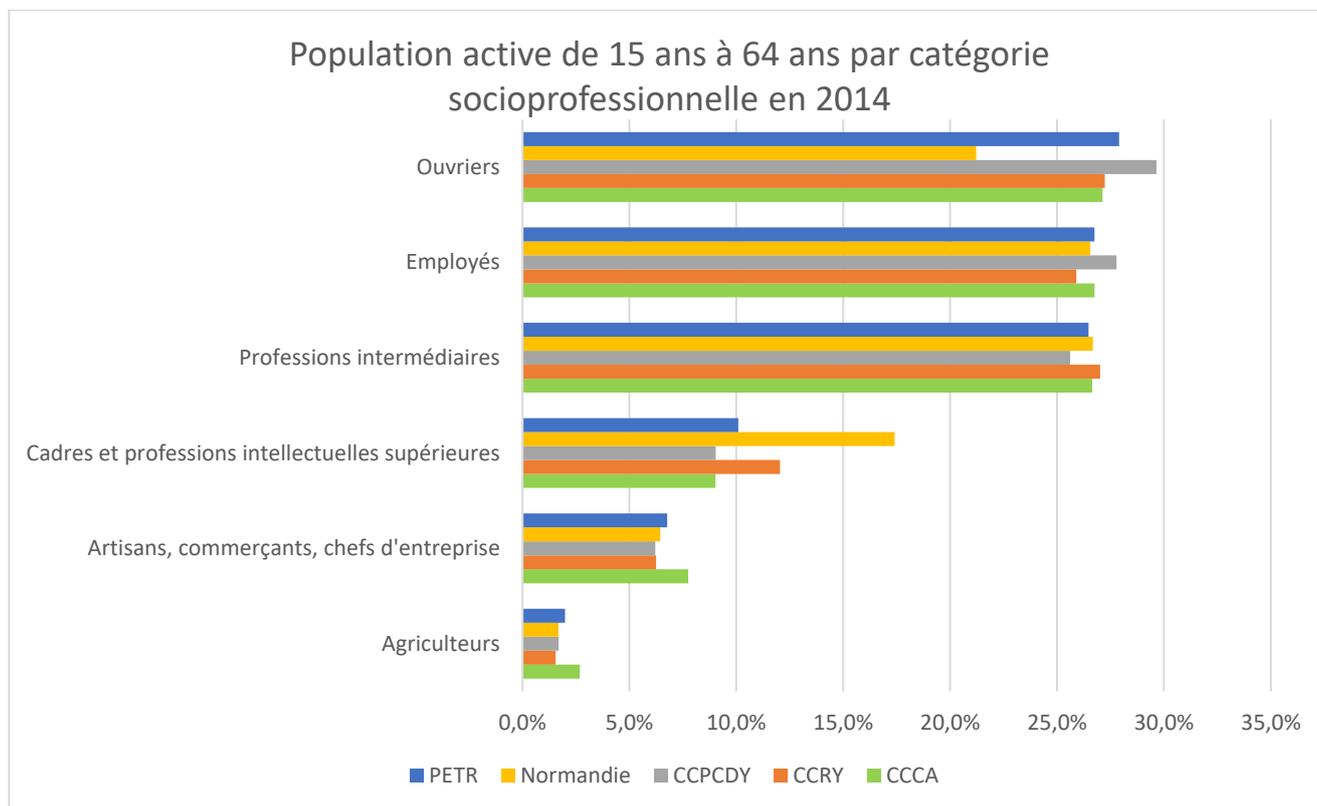


Figure 5. Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle

	CCCA	CCYN	CCPCDY	Normandie	PETR
Agriculteurs	2,7%	1,5%	1,7%	1,7%	2,0%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,8%	6,2%	6,2%	6,4%	6,8%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,0%	12,0%	9,0%	17,4%	10,1%
Professions intermédiaires	26,7%	27,0%	25,6%	26,7%	26,5%
Employés	26,8%	25,9%	27,8%	26,6%	26,8%
Ouvriers	27,1%	27,2%	29,7%	21,2%	27,9%

Tableau 9. Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la population active confirme le côté plus industriel et artisanal du PETR, avec près d'un tiers d'ouvrier contre 21% au niveau régional.

	CCCA	CCYN	CCPCDY	Normandie	PETR
Agriculture, sylviculture et pêche	26,0%	7,9%	45,4%	19,4%	26,4%
Industrie	13,4%	-9,9%	25,3%	-6%	9,6%
Construction	8,6%	-3,4%	1,1%	-13,2%	2,1%
Commerce, transports, serv.divers	-10,9%	6,6%	0,2%	-2,8%	-1,4%
Adm., enseignement, santé, act soc.	-2,2%	7,1%	-7,6%	0,5%	-0,9%
Ensemble	5,4%	3,7%	0,2%	-2,9%	3,1%

Tableau 10. Évolution de l'emploi salarié entre 2009 et 2014

Bien que ne représentant que 2,5% des emplois sur le PETR et jusqu'à 4,8% sur la CCPCDY, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche est en plein essor, avec une augmentation de l'emploi salarié entre 2009 et 2014 de 26,4% pour le PETR, montant à 45,4% pour la CCPCDY. Le PETR se distingue des tendances régionales sur les autres secteurs d'activité, avec notamment une hausse de 9,6% de l'emploi salarié dans le secteur industriel tandis que la région enregistre une baisse de 6%, et une hausse de 2,1% sur le secteur tertiaire alors que la région connaît une baisse de 13,2%. Cependant, toutes les EPCI du PETR ne bénéficient pas intégralement de cette tendance positive.

		CCCA	CCYN	CCPCDY	Normandie
Actifs résidant dans la zone et travaillant en dehors	Nombre	3 899	6 298	6 227	89 874
	Part parmi les actifs au lieu de résidence	35,7%	55,7%	69,8%	7,1%
Actifs travaillant dans la zone et résidant en dehors	Nombre	3 292	4 732	1 628	83 471
	Part parmi les actifs au lieu de travail	31,9%	48,6%	37,7%	6,6%

Tableau 11. Déplacement domicile - travail en 2013

De nombreux habitants travaillent en dehors des communautés de commune dans lesquelles ils habitent. En revanche, il n'existe pas de données disponibles à ce sujet à l'échelle du PETR.

> Centrale nucléaire de Paluel¹⁰

Implanté sur la commune de Paluel (76), le site occupe une superficie de 160 hectares au bord de la Manche, sur la côte normande entre Dieppe et Fécamp, à 6 kilomètres de Saint-Valery-en-Caux.

Cette centrale de bord de mer est équipée de quatre réacteurs de 1 300 MW chacun. Elle produit près de 30 TWh par an en moyenne, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de la Normandie¹¹.

La centrale de Paluel figure parmi les premiers employeurs du département de la Seine-Maritime. Plus de 1 400 personnes travaillent sur les installations. A ces salariés EDF, s'ajoutent 750 salariés d'entreprises prestataires qui travaillent en permanence sur le site ainsi qu'environ 1 200 intervenants lors des arrêts des unités de production. Chaque année, la centrale nucléaire EDF de Paluel recrute 40 personnes en moyenne et accueille 50 alternants. Par ailleurs, le campus EDF de Paluel reçoit en formation 13 000 salariés par an, dont 70% sont issus de la centrale de Paluel. Il accueille également des salariés des centrales de Penly et de Flamanville. Pour les troisièmes visites décennales de ses installations, un projet territorial a été développé pour faciliter l'accueil des entreprises, de leurs intervenants et de leurs familles pendant cette période, se traduisant par la mise en place de partenariats avec la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, des entreprises du territoire, des acteurs économiques tels que les hébergeurs et les professionnels du tourisme, en coordination avec les élus locaux.

¹⁰ Source : EDF

¹¹ Données RTE 2015

1.4 Liens du territoire

1.4.1 Les territoires voisins

Le PETR Plateau de Caux Maritime est entouré des territoires suivants :

- A l'Est : le PETR Pays Dieppois Terroir de Caux, qui regroupe la CA de la Région Dieppoise et les CC des Falaises du Talou et de Terroir de Caux.
- Au Sud : la CC Inter Caux Vexin, la CC Caux Austreberthe.
- A l'Ouest : la CC Caux Vallée de Seine, la CA Fécamp Caux Littoral.

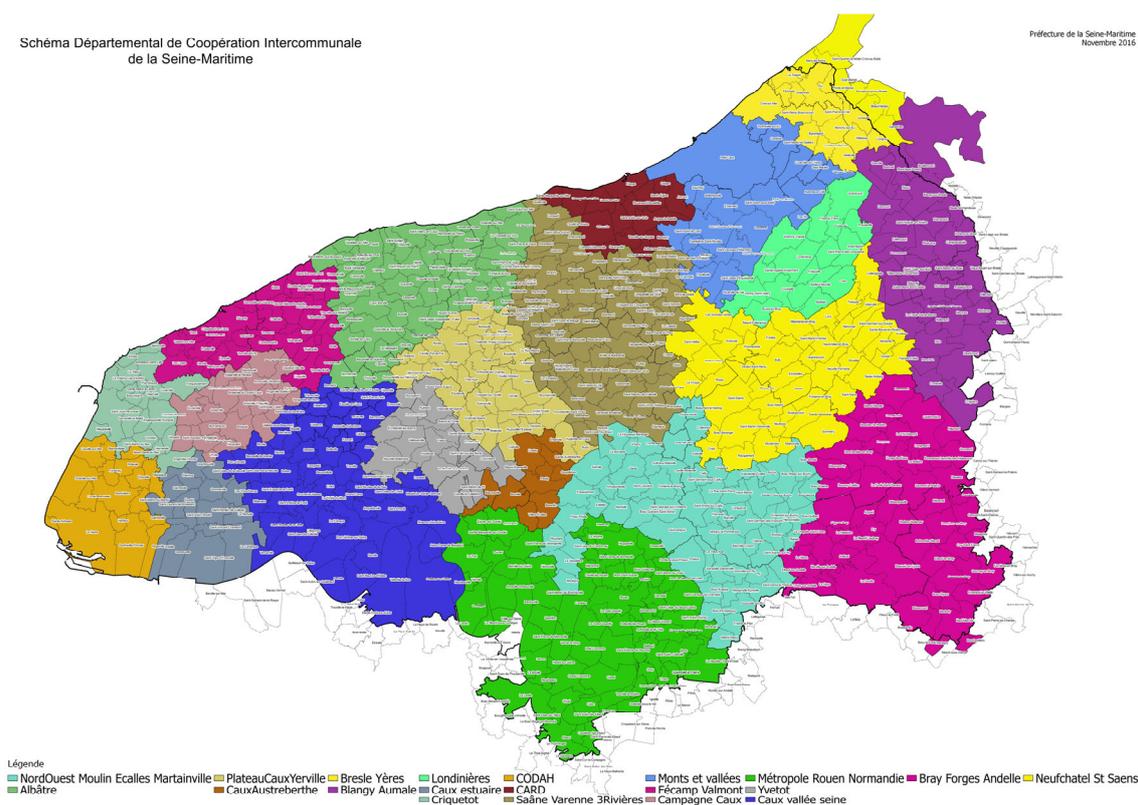
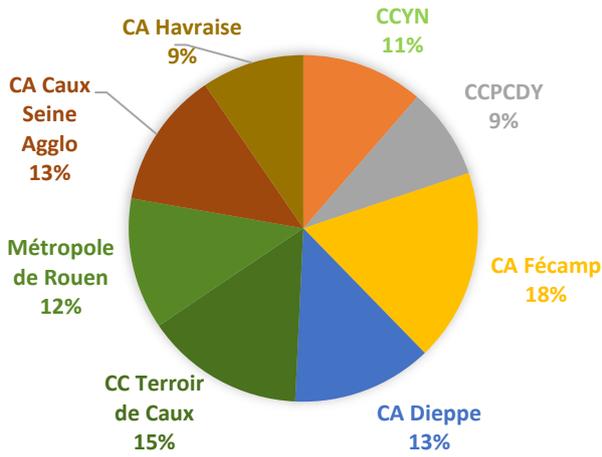


Figure 6. Schéma départemental des EPCI de Seine-Maritime

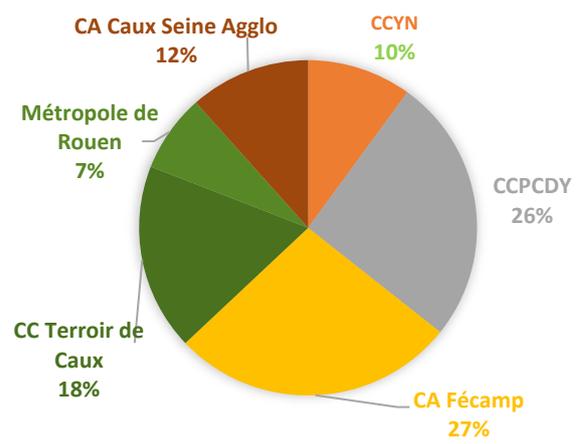
Le PETR partage des enjeux avec ses voisins, notamment sur la gestion du littoral. Chacune de ces collectivités doit également élaborer un PCAET, en tenant compte des stratégies des territoires voisins.

Les échanges avec les territoires voisins sont aussi économiques : des habitants du PETR se rendent sur les territoires voisins pour y travailler.

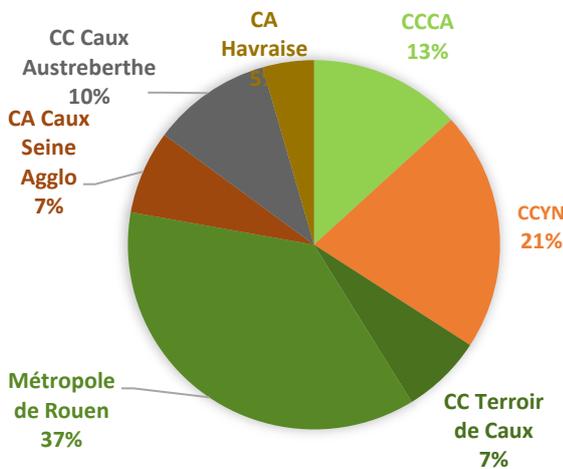
Les territoires ont ainsi des profils très différents et des liens plus ou moins forts avec leurs voisins. Les résidents de la CC Côte d'Albâtre travaillent sur l'ensemble des territoires voisins alors que les déplacements se font plutôt vers la métropole de Rouen pour les deux autres EPCI.



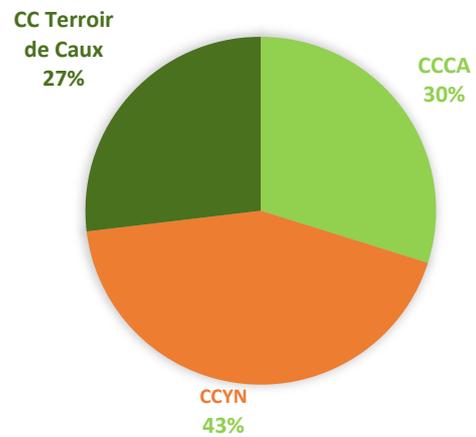
Répartition des déplacements depuis la CCCA vers les autres territoires



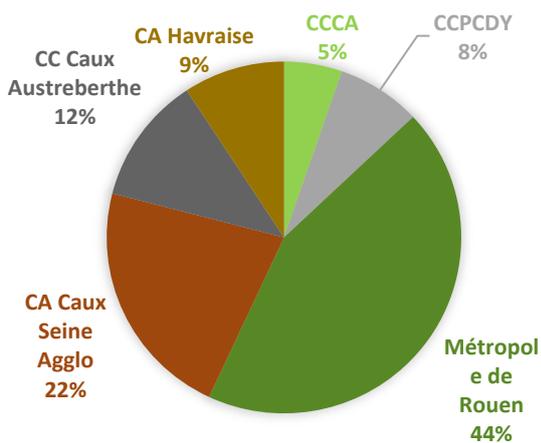
Répartition des déplacements depuis les autres territoires vers la CCCA



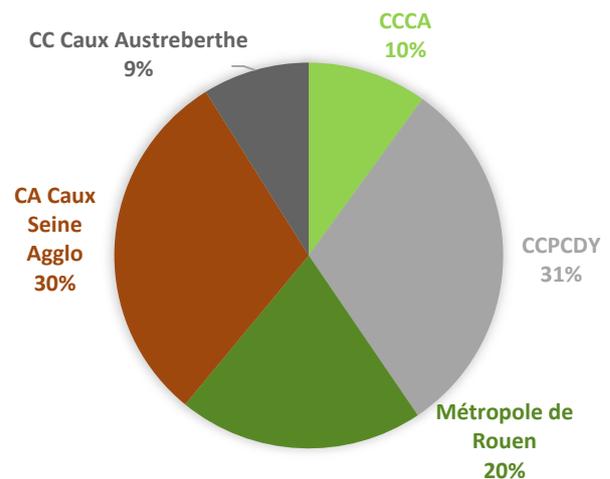
Répartition des déplacements depuis la CCPCDY vers les autres territoires



Répartition des déplacements depuis les autres territoires vers la CCPCDY



Répartition des déplacements depuis la CCYN vers les autres territoires



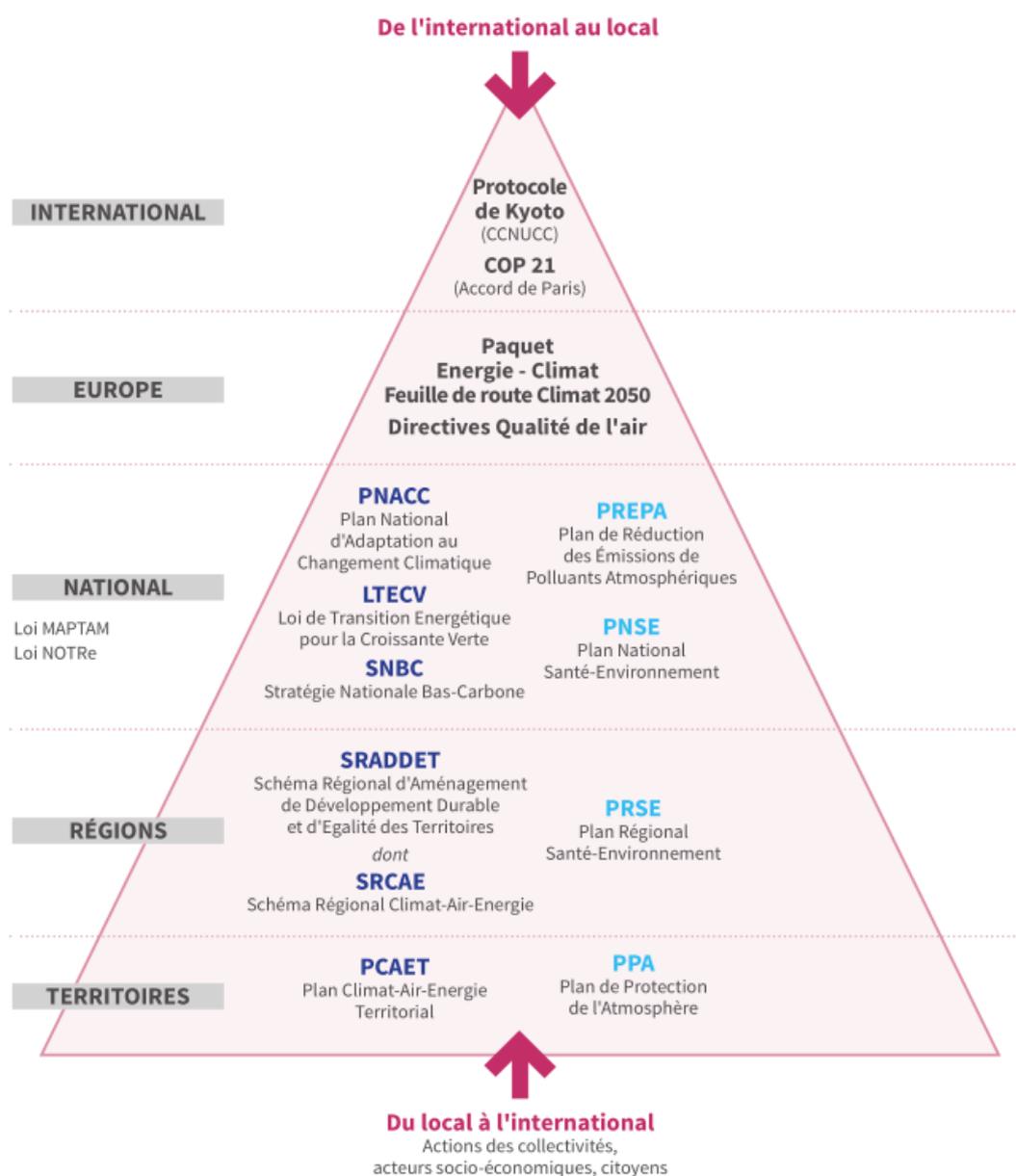
Répartition des déplacements depuis les autres territoires vers la CCYN

Figure 7. Flux domicile – lieu de travail en 2015 – source INSEE

1.4.2 Les partenaires publics

Le PETR est porté par 3 EPCI, eux-mêmes portés par les communes qui les composent.

Les démarches portées par le PETR en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique s'intègrent dans plusieurs types de stratégies régionales, nationales, européennes et internationales.



1.4.2.1 L'organisation régionale

À l'échelon régional, le préfet de région est responsable du pilotage des politiques nationales et communautaires. A ce titre, il a autorité sur le préfet de département dans la conduite des politiques publiques, à l'exception des matières qui relèvent de la compétence propre de ce dernier (contrôle de légalité, droit des étrangers, ordre public).

L'organisation régionale se compose de huit structures principales :

- La direction régionale des finances publiques regroupant la trésorerie générale et les services fiscaux,
- La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF),
- La direction régionale de la culture (DRAC) à laquelle sont rattachés les actuels services départementaux de l'architecture et du patrimoine sous la forme d'unités territoriales,
- La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui comprend les subdivisions de protection de l'environnement au titre des risques industriels, sous la forme d'unités territoriales ou interdépartementales,
- La direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) qui comprend les unités territoriales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et les unités territoriales du travail et de l'emploi,
- La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),
- Le(s) rectorat(s) d'académie,
- L'agence régionale de santé (ARS) et sa délégation départementale.

Le SRCAE de la région Normandie est détaillée dans la suite du document, de même que le SRADDET en cours d'élaboration.

1.4.2.2 L'organisation départementale

En particulier pour le PCAET, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) joue un rôle important. Issue du rapprochement puis de la fusion de la direction départementale de l'équipement (DDE) et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), la direction départementale des territoires et de la regroupe les services de l'équipement, de l'agriculture et des affaires maritimes. La DDTM est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durables des territoires. A ce titre, elle met en œuvre les politiques relatives à la promotion du développement durable, aux politiques agricoles, à la prévention des risques naturels. Elle concourt par son action aux politiques en matière d'environnement, d'urbanisme, de logement, de construction et de transport et accompagne dans le cas présent les territoires dans l'élaboration de leur PCAET.

1.5 Documents de planification

1.5.1 Echelle nationale

1.5.1.1 La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte donne un cadre et fixe des objectifs à moyen et long termes :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4) ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

1.5.1.2 La Stratégie Nationale d'Adaptation au Changement Climatique

■ Définition

La stratégie nationale d'adaptation exprime le point de vue de l'Etat sur la manière d'aborder la question de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit, d'ores et déjà, de préparer le territoire à affronter les bouleversements nés d'une dérive climatique planétaire qui affecteront aussi bien les modes de vie des français que l'ensemble des secteurs. Si les efforts de la communauté internationale visant à limiter la forte croissance des émissions de gaz à effet de serre méritent d'être encouragés et renforcés, il faut se préparer dès à présent à vivre dans un climat modifié. Cette stratégie nationale d'adaptation a été élaborée dans le cadre d'une large concertation, menée par l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, impliquant les différents secteurs d'activités et la société civile sous la responsabilité du Délégué Interministériel au Développement Durable. Elle a été validée par le Comité interministériel pour le développement durable réuni le 13 novembre 2006 par le Premier ministre.

Quatre grandes finalités sont identifiées dans cette démarche face au changement climatique :

- Sécurité et santé publique.

- Aspects sociaux : les inégalités devant le risque.
- Limiter les coûts, tirer parti des avantages.
- Préserver le patrimoine naturel.

■ Orientations

Neuf axes stratégiques sont proposés dans la stratégie nationale :

- Axe 1. Développer la connaissance
- Axe 2. Consolider le dispositif d'observation
- Axe 3. Informer, former, sensibiliser tous les acteurs
- Axe 4. Promouvoir une approche adaptée aux territoires
- Axe 5. Financer les actions d'adaptation
- Axe 6. Utiliser les instruments législatifs et réglementaires
- Axe 7. Favoriser les approches volontaires et le dialogue avec les acteurs privés
- Axe 8. Tenir compte de la spécificité de l'outre-mer
- Axe 9. Contribuer aux échanges internationaux

1.5.1.3 Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique. La PPE comprend les volets suivants :

- La sécurité d'approvisionnement. Ce volet définit les critères de sûreté du système énergétique, notamment le critère de défaillance du système électrique ;
- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'énergie primaire, en particulier fossile ;
- Le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération. La PPE définit en particulier les objectifs de développement des énergies renouvelables pour les différentes filières, pour l'atteinte desquels le Ministre chargé de l'énergie peut engager des appels d'offres ;
- Le développement équilibré des réseaux, du stockage, de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie pour favoriser notamment la production locale d'énergie, le développement des réseaux intelligents et l'autoproduction ;
- La stratégie de développement de la mobilité propre ;
- La préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie, en particulier pour les entreprises exposées à la concurrence internationale. Ce volet présente les politiques permettant de réduire le coût de l'énergie ;
- L'évaluation des besoins de compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations à ces besoins.

Il convient de souligner la portée normative de la PPE. En effet, ce document définit les objectifs quantitatifs auxquels doivent répondre les appels d'offres pour les installations de production d'électricité (solaire, éolien, ...) ou d'effacement, et les investissements permettant l'injection de biogaz. De même, la stratégie d'EDF ainsi que l'autorisation d'exploiter des nouvelles installations de production électrique doivent être compatibles avec les orientations de la PPE.

En parallèle, la PPE doit être compatible avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par les budgets carbone, en particulier pour le secteur de l'énergie, ainsi qu'avec la stratégie bas-carbone (SNBC) elle-même. Ce lien implique que la PPE n'inclut pas de mesures directement contraires aux orientations et dispositions de la SNBC. Plus largement, dans ses objectifs et actions opérationnelles, la PPE doit tracer les orientations et moyens pour atteindre les budgets carbones et prendre en compte les orientations définies dans la SNBC.

Dans le cas de la PPE mise en place fin 2016, les objectifs sont définis à court terme, soit à l'horizon 2023, tout en se plaçant dans une trajectoire respectant les objectifs de la loi définis à 2030. La révision en cours de la PPE (fin 2018) couvrira jusqu'à l'horizon 2028. Ainsi, la consommation finale d'énergie doit être réduite de 12,3 % par rapport à 2012 vis-à-vis de 2023. Ceci conduit ainsi une réduction annuelle de la consommation de 1,2 %/an (en prolongeant cette évolution, la réduction est de 20 % à l'horizon 2030). De même, la consommation d'énergie fossile doit être réduite de 22 %.

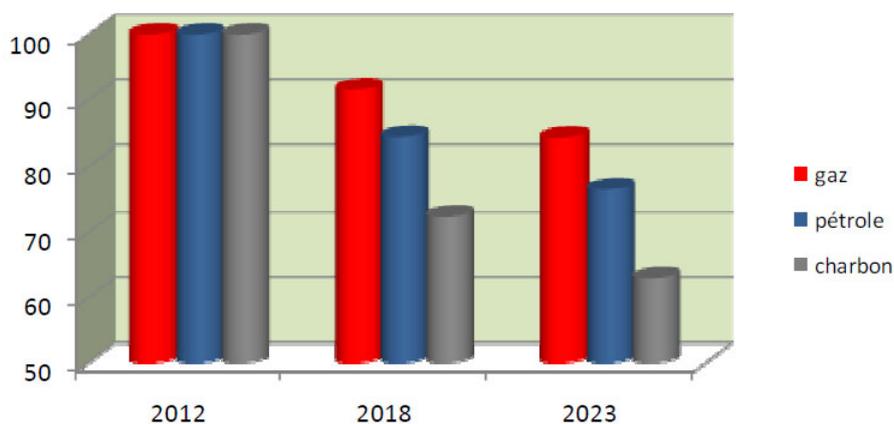


Figure 8. Evolution de la consommation d'énergie primaire fossile, par combustible (base 100 en 2012, scénario de référence, PPE)

Diverses actions et orientations sont ainsi noté sur différents segments (politique, bâtiment, tertiaire, numérique, financement et prix du carbone), tels que le renforcement du dispositif des certificats d'économie d'énergie (rehaussement des objectifs), un soutien aux politiques d'écoconception, ou encore la massification des rénovations énergétique des bâtiments.

Des objectifs forts de développement des énergies renouvelables sont également inscrits :

- D'augmenter de plus de 70% la capacité installée des énergies renouvelables électriques par rapport à 2014 (41 GW) avec une capacité installée de 71 à 78 GW en 2023 ;
- D'augmenter de plus de 50% la production de chaleur renouvelable par rapport à 2014, avec une production de 19 millions de tep¹² en 2023 ;

¹² Tep : Tonne équivalent-pétrole, unité de mesure de l'énergie. Elle correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole "moyenne".

- D'atteindre une quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrés par les réseaux de l'ordre de 1,9 à 2,3 Mtep en 2023.

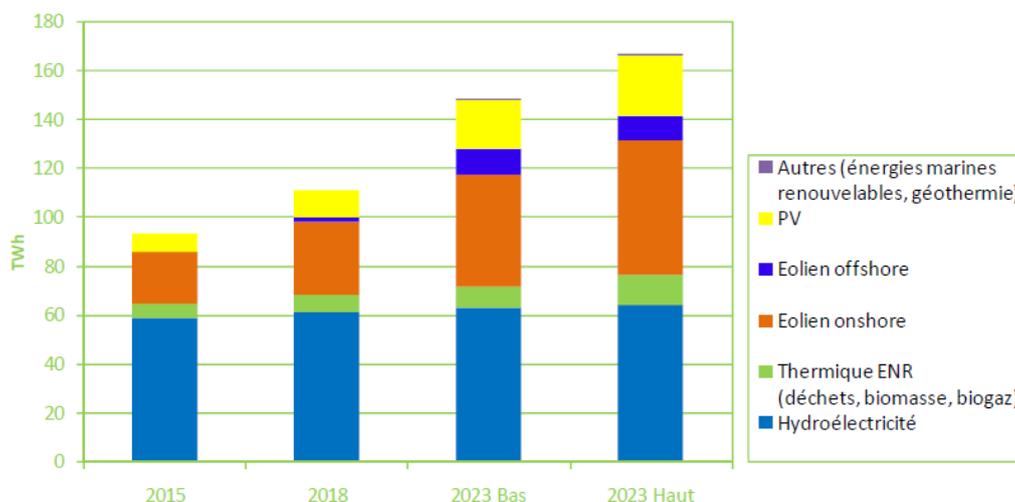


Figure 9. Objectifs PPE : production d'électricité renouvelable par filière

En termes d'émission de gaz à effet de serre, la France doit émettre 294 MtCO₂ en 2018, et 254 MtCO₂ en 2023.

1.5.1.4 Stratégie de développement de la mobilité propre

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite LTECV), dans son article 40, charge l'État de définir une stratégie de développement de la mobilité propre (SDMP), annexée à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). La publication du document « Stratégie de développement de la mobilité propre : document préparatoire » constitue une étape de l'élaboration de la SDMP.

Préparé en lien avec les parties prenantes, ce document présente l'état des lieux de l'offre de mobilité propre, ainsi que des orientations et pistes d'actions possibles, en les rattachant aux priorités précisées par la LTECV :

- La maîtrise de la demande de mobilité ;
- Le développement des véhicules à faibles émissions de polluants et de gaz à effet de serre, et le déploiement des infrastructures permettant leur ravitaillement ;
- L'optimisation des véhicules et des réseaux existants ;
- L'amélioration des reports modaux vers les modes de transports les moins émissifs en polluants et gaz à effet de serre, y compris la marche et l'usage du vélo ;
- Le développement des modes de transports collaboratifs.

Ce document présente la contribution de divers plans d'actions ou stratégies thématiques au développement de la mobilité propre, et propose des pistes pour des actions complémentaires ou des domaines d'innovation à privilégier dans les transports.

1.5.1.5 Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Lien avec le PCAET : Indirect. Outil au niveau territorial de la SNBC, le PCAET doit être compatible avec celle-ci - « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales », via le SRADDET au niveau régional (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

Date de validation du document : publiée en novembre 2015 – Stratégie revue fin 2018 puis tous les 5 ans

Aspects réglementaires : la SNBC est instaurée par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV). Elle « complète le plan national d'adaptation au changement climatique prévu à l'article 42 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ».

Objet du document / thématiques abordées : la SNBC définit les orientations stratégiques pour permettre la transition vers une économie bas-carbone et durable dans tous les secteurs d'activité. Elle fixe les objectifs suivants pour la France :

- À court/moyen terme : **réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre de 27% à l'horizon 2028** par rapport à 2013.
- À long terme à **l'horizon 2050 : réduction de 75%** par rapport à la période préindustrielle (soit - 73% par rapport à 2013) – objectif de facteur 4.

A moyen terme, la SNBC fonctionne par « **budgets carbone** » de 4 ou 5 ans (2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028) qui sont des plafonds d'émission de GES et permet d'établir la trajectoire de baisses des émissions.

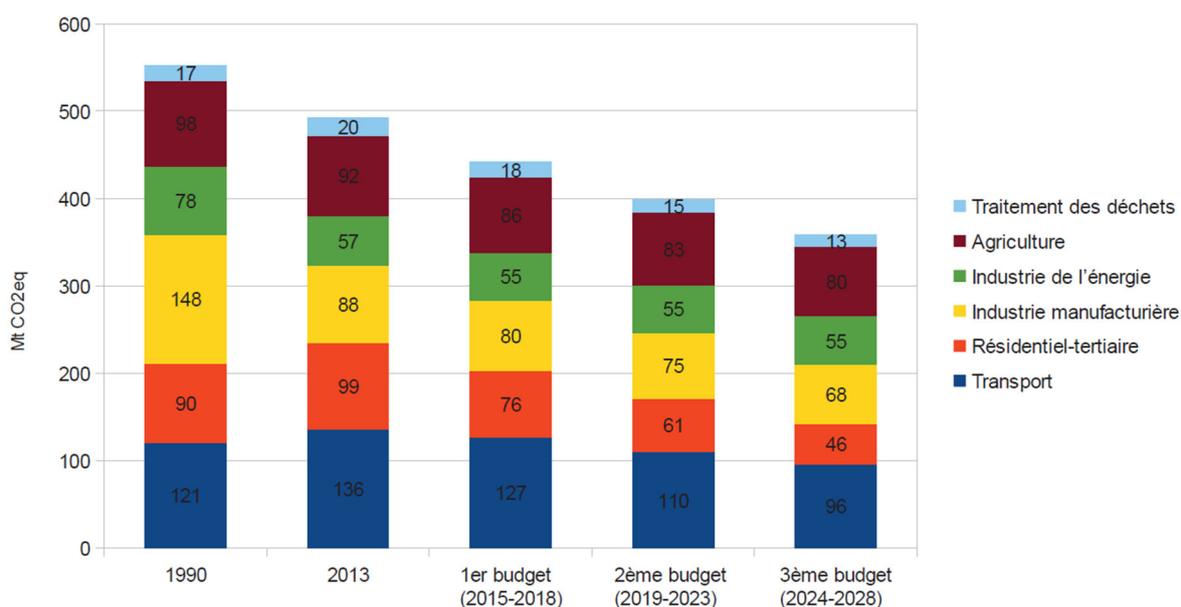


Figure 10. Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone de la SNBC

Objectifs/ grandes orientations :

Les émissions territoriales de gaz à effet de serre en 2013 ont été inférieures de 11 % à celles de 1990, tandis que l'empreinte carbone de la consommation des Français a été seulement stabilisée, à cause de la hausse concomitante des émissions associées aux importations. Les politiques mises en place jusqu'à présent pour la lutte contre le changement climatique doivent nous permettre d'atteindre nos objectifs en 2020.

Au-delà de 2020, la France s'est fixé des objectifs de réduction de gaz à effet de serre encore plus ambitieux, notamment avec la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte :

- - 40 % de ses émissions totales en 2030 par rapport à 1990

- - 75 % de ses émissions totales en 2050 par rapport à 1990 (Facteur 4)

Ainsi, il convient d'amplifier le rythme de réduction des gaz à effet de serre, sans porter préjudice au développement économique de la France, ni simplement exporter les émissions en délocalisant les activités les plus émettrices. C'est le but de la SNBC.

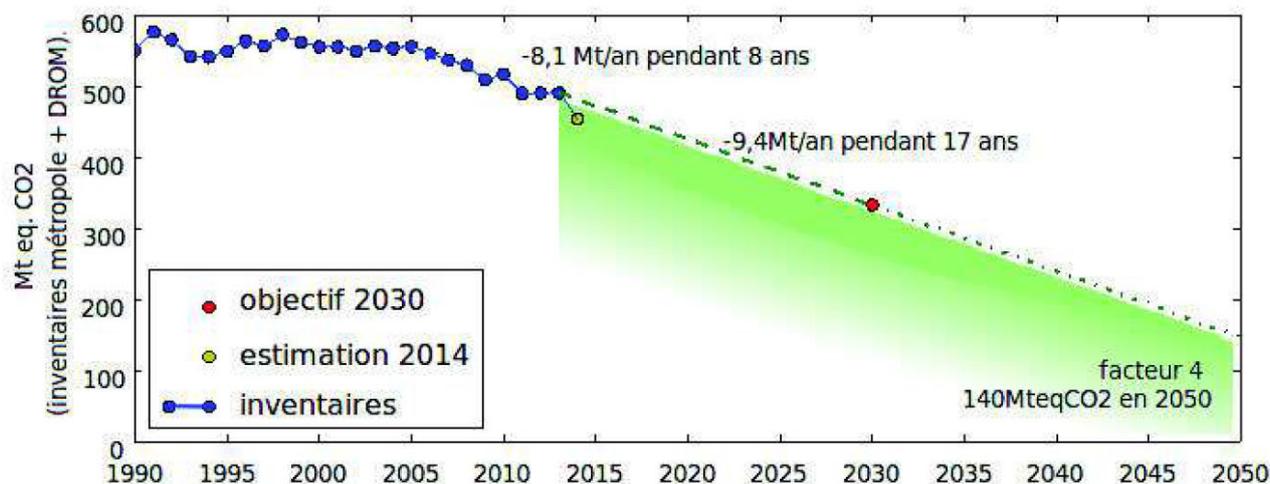


Figure 11. Déclinaison des engagements français

La SNBC est déclinée selon les secteurs d'activités (transport, industrie, forêts, ...) et décline les orientations de la transition vers une économie bas-carbone, soit :

- Réduction de la consommation d'énergie
- Développement des énergies renouvelables
- Virage vers la bioéconomie
- Amplification de l'économie circulaire

La SNBC se constitue de **67 recommandations** transversales (23) ou par secteur d'activité (44) et de **points de vigilance**. Les recommandations transversales concernent l'empreinte carbone, les investissements, la gestion des terres, la dynamique des territoires ou encore les R&D et l'éducation et la formation. Les points de vigilances, moins formels, abordent des objectifs environnementaux économiques technologiques ou sociaux ainsi que les possibles effets antagonistes qui pourraient aller à l'encontre de la mise en œuvre des recommandations de la stratégie.

Les recommandations sectorielles concernent : Transports, Bâtiments, Agriculture, Forêt-bois-biomasse, Industrie, Production d'énergie et Déchets. On retrouve les objectifs par secteur dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Objectif de réduction des GES sur 2013-2028
Transports	29%
Bâtiments	54%
Agriculture et Foresterie	12%
Industrie	24%
Energies	Pas de dépassement par rapport à 2013
Déchets	33%

Tableau 12. Objectifs de réduction à l'horizon du 3ème budget carbone par secteur

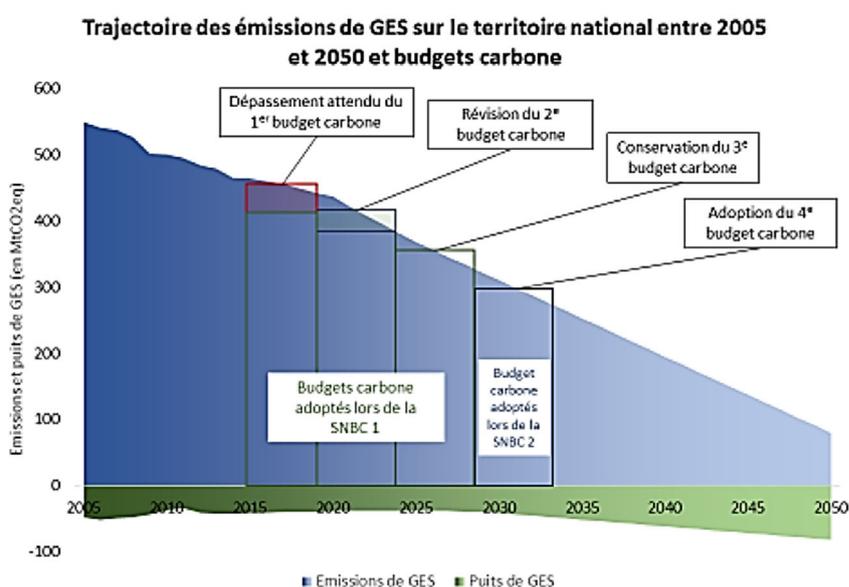


Figure 12. Répartition des budgets carbones selon le projet de loi (dossier de presse, novembre 2018)

1.5.1.6 Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

Lien avec le PCAET : le PCAET doit être compatible avec le PREPA - « *ne pas être en contradiction avec les options fondamentales* », il concerne principalement le volet « Air » du PCAET. Le PREPA pourra constituer une source d'information utile pour l'estimation par les territoires des potentiels de réduction de la pollution dans les différents secteurs d'activité.

Date de validation du document : Arrêté du 10 mai 2017 – Décret n°2017-949 du 10 mai 2017

Aspects réglementaires : le PREPA est prévu par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV – article 64) et par la directive 2016/2284 du 14 décembre 2016. Il s'appuie sur des outils comme les PPA ou les SRCAE devenus SRADDET.

Objet du document / thématiques abordées : le PREPA est composé d'un décret qui fixe les objectifs de réduction aux horizons 2020, 2025 et 2030 ainsi que d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

Objectifs/ grandes orientations : le PREPA se constitue de mesures de plusieurs types :

- Des mesures de consolidation de la réglementation existante
- De nouvelles mesures en faveur de la qualité de l'air
- Des projets de recherches et de développement

L'ensemble des mesures issu de l'arrêté du 10 mai 2017 est réparti selon les secteurs suivants :

Secteur	Axes principaux du plan national
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des exigences réglementaires et de leur contrôle • Renforcement des incitations financières (TGAP)
Transport et Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement de la fiscalité pour mieux prendre en compte les polluants atmosphériques • Promotion de l'utilisation des véhicules les moins polluants et des mobilités actives et des transports partagés • Renforcement le contrôle des émissions des véhicules et engins mobiles non routiers (EMNR) • Réduction les émissions de polluants atmosphériques du transport aérien, maritime et fluvial
Résidentiel-Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de polluants atmosphériques des opérations de rénovation thermique • Réduction des émissions des appareils de chauffage et lutte contre le brûlage des déchets verts
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la volatilisation de l'ammoniac liée aux épandages et limitation du brûlage à l'air libre des résidus agricoles • Evaluation et réduction de la présence des produits phytopharmaceutiques dans l'air • Accompagnement du secteur grâce aux politiques agricoles
Mobilisation des acteurs locaux et des financements	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer pour sensibiliser les différents acteurs • Mobilisation et accompagnement les collectivités • Mobilisation des crédits d'intervention en faveur de la qualité de l'air et renforcement la prise en compte de la qualité de l'air dans les autres politiques publiques
Amélioration des connaissances et Innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des inventaires d'émissions et des connaissances sur l'origine des pollutions et leur impact • Amélioration la prévision des concentrations de polluants dans l'air ambiant • Anticipation de la future prise en compte de polluants non réglementés

Tableau 13. Axes principaux des mesures du PREPA par secteur d'importance

Le tableau suivant, issu du décret n°2017-949, résume les objectifs de réduction jusqu'en 2030 avec 2005 comme année de référence :

	2020	2025	2030
SO ₂ - Dioxyde de soufre	-55%	-66%	-77%
NO _x - Oxydes d'azote	-50%	-60%	-69%
COVNM – Composés Organiques Volatils Non Méthanique	-43%	-47%	-52%
NH ₃ - Ammoniac	-4%	-8%	-13%
PM _{2,5} – Particules fines	-27%	-42%	-57%

Tableau 14. Objectifs de réduction d'émissions du PREPA par rapport à 2005

1.5.2 Echelle régionale

1.5.2.1 Plan de Protection de l'Atmosphère

Echelle : Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime

Lien avec le PCAET : Indirect, le PCAET du PETR Caux Maritime se doit d'être compatible avec ce PPA (C'est-à-dire « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »).

Date de validation du document : 30 janvier 2014

Aspects réglementaires : Un territoire doit mettre en place un PPA s'il est concerné par un des trois cas suivants :

- Il connaît des dépassements des valeurs limites et/ou des valeurs cibles de la qualité de l'air.
- Il risque de connaître des dépassements.
- Il englobe une ou plusieurs agglomérations de plus de 250 000 habitants.

Il a été observé sur ce territoire des dépassements de la valeur limite en moyenne journalière de particules fines (PM₁₀) en 2007, 2011 et 2012 et des dépassements de la valeur limite en moyenne annuelle du dioxyde d'azote (NO₂) depuis 2010.

Objet du document / thématiques abordées : Ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'air dans les zones où il est mis en œuvre. Le PPA se concentre donc sur les polluants atmosphériques mais aborde également la réduction des émissions des GES.

Objectifs/ grandes orientations : Ce PPA a pour objectif de respecter les valeurs limites réglementaires fixées par la réglementation, de réduire l'exposition globale au PM₁₀ (de 5% d'ici 2015) et PM_{2.5} (de 10% d'ici 2020) et de contribuer aux objectifs de réduction des émissions de GES (objectifs de l'ex-SRCAE : réduire de 20 % les émissions en 2020 par rapport à 2005, objectif du SRADDET : réduire de 75% les émissions en 2050 par rapport à 1990).

Le plan d’actions du PPA s’articule autour de **12 actions sectorielles**, de **4 actions intersectorielles** et de **4 actions structurelles** qui se veulent complémentaires :

		Actions
Structurelles		<ul style="list-style-type: none"> • Animation et suivi du PPA • Outil d’évaluation de la qualité de l’air • Outil d’évaluation socio-économique des règlements, plans et programmes environnementaux • Plan de communication autour de la qualité de l’air et des bonnes pratiques citoyennes
Secteur	Agricole et rural	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation et diffusion de bonnes pratiques
	Industriel	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises citoyennes : recenser, synthétiser, évaluer l’efficacité et diffuser les bonnes pratiques industrielles et les leviers économiques et incitatifs (RSE et ISR) • Evaluation et pérennisation des mesures du PPA 2007 • Développement de collaborations locales pour la surveillance de la qualité de l’air et l’élaboration de plans d’actions locaux
	Portuaire	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions des navires de haute mer • Plans d’actions portuaires sur la qualité de l’air • Prédéfinition d’un index de performance environnementale de passage de la marchandise dans les zones portuaires
	Transports	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du volet Air dans le programme « Objectif CO2 : Les Transporteurs s’engagent » • Développement d’actions coordonnées de réduction des émissions liées au trafic routier
	Résidentiel-tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d’actions coordonnées de maîtrise des émissions liées au chauffage
	Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des pollutions de proximité • Intégration des enjeux environnementaux dans les processus de planification
Intersectorielles		<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des alertes : dispositifs de surveillance et communication en situation d’épisode de pollution • Villes et territoires intelligents : maquettes numériques, mobilité durable et participation des citoyens • Maîtrise des émissions de particules dans la filière transfert et stockage des céréales • Procédures pré-alertes en cas de pollutions par les particules

1.5.2.2 Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)

Echelle : Régional (ex-Haute-Normandie)

Lien avec le PCAET : direct : ce document définit les travaux envisagés pour le développement des réseaux d'électricité. Ceci a ainsi une influence directe sur l'acceptation du potentiel d'énergie renouvelable de grande puissance sur le réseau.

Date de validation du document : Le schéma a été approuvé par le préfet le 24/10/2014 et publié au recueil des actes administratifs de la région le 13/11/2014.

Aspects réglementaires : Pour accompagner le développement des Energies Renouvelables (EnR), la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle II », a confié à RTE, en accord avec les gestionnaires de réseau de distribution l'élaboration des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), qui visent à anticiper et planifier les évolutions des réseaux électriques nécessaires pour l'accueil des Energies Renouvelables (EnR) dans les prochaines années, en lien avec les orientations issues des SRCAE (devenus SRADDET). Les S3REnR sont ainsi un outil de planification territoriale à la maille régionale.

Objet du document / thématiques abordées :

Les S3REnR abordent essentiellement les points suivants :

- Les travaux de développement ou d'aménagement à réaliser pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés au niveau régional (SRCAE), en distinguant les créations de nouveaux ouvrages et les renforcements d'ouvrage existants ;
- La capacité (en puissance) du réseau à accueillir les énergies renouvelables, ainsi que la capacité réservée au développement des EnR par poste source ;
- Le coût prévisionnel des ouvrages à créer et à renforcer ainsi que la répartition du financement par chacune des parties (RTE, gestionnaires de réseau de distribution, quote-part des producteurs d'énergies renouvelables).
- Le calendrier prévisionnel des études à réaliser et des procédures à suivre pour la réalisation des travaux ;
- Le bilan technique et financier du/des schéma(s) précédent(s).

Objectifs / grandes orientations :

Le SRCAE de l'ancienne région Haute-Normandie définit un objectif de production de 1 438 MW à l'horizon 2020 (dont 1 076 MW pour l'éolien dans le cas du scénario haut, 335 MW pour le solaire et 27 MW pour la méthanisation). En considération des installations déjà raccordées et des files d'attente, le gisement supplémentaire à raccorder pour atteindre les objectifs du SRCAE est de 940 MW.

La capacité d'accueil du S3REnR est donc de 1 077 MW. Sur la base des investissements à conduire (création d'ouvrages, remplacement de postes, ...), la quote-part pour les développeurs de projets d'EnR est de 10,19 €/kW (Il est à noter que le paiement de cette quote-part ne concerne que les systèmes d'une puissance supérieure à 100 kVA).



Figure 13. Capacité réservée par poste source – S3REnR Haute-Normandie (source : RTE)

1.5.2.3 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le SRCAE, en vigueur lors de l'élaboration du présent document, a été remplacé par le SRADDET, également présenté dans le rapport environnemental. Au moment de l'approbation du PCAET, c'est bien le SRADDET de Normandie, approuvé par le Préfet de Région le 2 juillet 2020 qui est en vigueur.

■ Définition

Le SRADDET est un nouvel outil d'aménagement du territoire prévu par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015.

Il permet d'avoir une vision transversale des enjeux d'aujourd'hui et de demain pour les territoires normands : équilibre et égalité des territoires, gestion économe de l'espace, désenclavement des territoires ruraux, infrastructures de transport et intermodalité, habitat, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Il est composé de trois ensembles : un rapport d'objectifs stratégiques, un fascicule de règles générales et des annexes.

Calendrier prévisionnel d'élaboration – Rappel des dates clés :

- 15 décembre 2016 et 26 juin 2017 : délibération adoptant les modalités d'élaboration du SRADDET
- Juin 2017 à décembre 2017 : première phase de concertation et définition des principales orientations
- Premier semestre 2018 jusqu'au printemps 2018 : poursuite de la concertation et élaboration du projet de SRADDET
- Été 2018 : validation du projet de SRADDET par les élus de la Région Normandie
- Été 2018 à mars 2019 : consultation des partenaires institutionnels, de l'Etat et enquête publique
- 27 juillet 2019 : date limite d'adoption du SRADDET par les élus de la Région Normandie
- Novembre 2019 : approbation par le Préfet de région Normandie

■ Orientations

Le SRADDET se base sur plusieurs grands objectifs transversaux et communs à l'ensemble du territoire :

- Un **schéma prospectif** : Être en capacité d'anticiper et de répondre aux tendances lourdes.

Objectifs	Sous-objectifs
Accompagner les évolutions démographiques et sociales	Anticiper les effets du vieillissement de la population Prendre en compte l'ensemble des évolutions socio-démographiques
S'adapter au changement climatique par la résilience	Prendre en compte les effets du changement climatique Agir pour réduire les impacts du changement climatique Traiter plus particulièrement les risques naturels liés à l'eau

Objectifs	Sous-objectifs
	Planifier l'aménagement et l'urbanisme à moyen et long terme, en anticipant sur les conséquences du changement climatique

- Un **schéma stratégique** : Avoir des objectifs ambitieux.
Assurer la couverture numérique du territoire
Poser la conciliation des usages comme impératif
- Un **schéma innovant** : Poursuivre la co-construction par l'expérimentation.

Objectifs	Sous-objectifs
Concilier vision stratégique et opérationnelle	Transférer des expériences innovantes et être une référence

Le SRADDET identifie également des zones à enjeux dont le littoral, avec l'intention de valoriser un espace d'une richesse et d'une attractivité exceptionnelles, mais fragile. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

Objectifs	Sous-objectifs
Accompagner les mutations du littoral	<p>Renforcer la préservation des espaces naturels et milieux aquatiques littoraux et envisager leur gestion à court et moyen terme, en tenant compte des conséquences du changement climatique sur le long terme</p> <p>Adapter les territoires littoraux à l'évolution prévisible du trait de côte</p> <p>Prendre en compte les risques immédiats (événements météorologiques) et à venir</p> <p>Planifier l'urbanisme à court et moyen terme, en vue d'une adaptation aux conséquences du changement climatique sur le long terme</p> <p>Favoriser un développement et une implantation des activités économiques qui tiennent compte de la nécessaire adaptation aux conséquences du changement climatique à moyen et long terme</p>

La déclinaison de ces orientations fournit également des objectifs à intégrer au PCAET, notamment :

Objectifs	Sous-objectifs
Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans	Sensibiliser et former les élus et porteurs de projets aux enjeux liés à toute la biodiversité

Objectifs	Sous-objectifs
<p>l'aménagement du territoire et l'urbanisme</p>	<p>Faciliter l'appropriation des enjeux de continuité écologique et définir les continuités prioritaires sur le territoire</p> <p>Participer à la protection réglementaire des réservoirs de biodiversité</p> <p>Prendre en compte la fonctionnalité des habitats naturels et des espèces à fort enjeu patrimonial dans les projets d'aménagement</p> <p>Développer les outils de préservation des paysages</p> <p>Améliorer les connaissances en se concentrant sur les thèmes à renforcer pour passer à l'action</p>
<p>Limiter l'impact de l'urbanisation et des aménagements</p>	<p>Favoriser la biodiversité au sein même des aménagements urbains et des constructions</p> <p>Identifier et résorber progressivement les ruptures de continuités écologiques liées aux aménagements</p> <p>Promouvoir une gestion durable des aménagements et de leurs abords</p> <p>Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes</p> <p>Etudier et développer la trame noire</p>
<p>Pollution de l'air : émissions et exposition</p>	<p>Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions des principaux polluants atmosphériques</p> <p>Diminuer le niveau d'exposition des populations aux polluants atmosphériques</p> <p>Améliorer et diffuser la connaissance de la thématique qualité de l'air extérieure et intérieure à l'ensemble du territoire</p> <p>Mieux actionner les leviers techniques et financiers pour une diffusion des meilleures solutions d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de polluants</p> <p>S'appuyer sur l'innovation pour relever le défi d'intégration de la qualité de l'air</p>
<p>Transition énergétique : sobriété, efficacité et mix énergétique</p>	<p>Diminuer la précarité énergétique des normands</p> <p>Améliorer le bilan carbone des activités économiques</p> <p>Réduire les émissions de GES de la Normandie</p>

Objectifs	Sous-objectifs
Préserver et reconquérir la ressource en qualité et en quantité	<p>Mobiliser et concerter les acteurs du territoire autour de la reconquête des ressources en eau de la Normandie</p> <p>Améliorer la gestion et la qualité de l'eau, en l'envisageant à une échelle cohérente et intégratrice des enjeux de la Terre et de la Mer : petit cycle de l'eau, grand cycle de l'eau, littoral et milieu marin</p> <p>Planifier l'aménagement du territoire pour favoriser la préservation de la qualité de la ressource en eau, aujourd'hui et demain</p> <p>Restaurer les milieux humides anthropisés afin de retrouver les services rendus par la nature qu'ils peuvent nous apporter</p> <p>Poursuivre les actions visant à rétablir les fonctionnalités des continuités écologiques des cours d'eau</p>
Préserver les espaces naturels et agricoles	<p>Limiter l'artificialisation des surfaces naturelles et agricoles</p> <p>Mieux intégrer l'enjeu des sols dans la gestion du foncier et développer une politique en faveur de leur préservation</p> <p>Préserver les espaces de production agricole existants et favoriser la conversion de terrains péri-urbains disponibles pour des productions agricoles de proximité</p>

1.5.2.4 Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

■ Définition

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Haute-Normandie a été arrêté le 21 mars 2013 par le Préfet de la région Haute-Normandie, suite à l'approbation du Conseil Régional le 18 mars 2013.

Il comprend trois volets :

- Un diagnostic du territoire sur les thématiques suivantes : la situation régionale au cœur d'une problématique mondiale ; les bâtiments ; les transports ; les industries et entreprises ; l'agriculture et forêt ; les énergies renouvelables ; la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Ce diagnostic présente :

- Un inventaire des émissions directes de gaz à effet de serre ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Un inventaire des principales émissions de polluants atmosphériques ;
- Une évaluation de la qualité de l'air ;
- Un bilan énergétique ;

- Une évaluation des potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Une évaluation du potentiel de développement de chaque filière d'énergies renouvelable.

- Un document prospectif d'orientations basé sur l'analyse de scénarii, visant à maîtriser les consommations énergétiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre, prévenir ou réduire la pollution atmosphérique, définir des objectifs quantitatifs de développement de la production d'énergie renouvelable et adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique.

- La stratégie régionale pour le climat, l'air et l'énergie est organisée autour de 9 défis transversaux. Certaines orientations peuvent appartenir à plusieurs défis transversaux en fonction de leur contenu. Le SRCAE haut-normand expose par grands domaines les orientations et recommandations retenues pour la région. Sont exposées 41 orientations pour 6 thématiques :
 - Les orientations « Bâtiment » - 9 orientations ;
 - Les orientations « Transports » - 9 orientations ;
 - Les orientations « Agriculture » - 7 orientations ;
 - Les orientations « Industrie » - 6 orientations ;
 - Les orientations « Energies Renouvelables » - 6 orientations ;
 - Les orientations « Adaptation au changement climatique » - 4 orientations.

■ Orientations

Ces orientations peuvent être regroupées sous forme de 9 défis transversaux :

- DEFI 1 : Responsabiliser et éduquer à des comportements et une consommation durables
- DEFI 2 : Promouvoir et former aux métiers stratégiques de la transition énergétique
- DEFI 3 : Actionner les leviers techniques et financiers pour une diffusion des meilleures solutions d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de polluants
- DEFI 4 : Aménager durablement le territoire et favoriser les nouvelles mobilités
- DEFI 5 : Favoriser les mutations environnementales de l'économie régionale
- DEFI 6 : S'appuyer sur l'innovation pour relever le défi énergétique et climatique
- DEFI 7 : Développer les EnR et les matériaux biosourcés
- DEFI 8 : Anticiper la nécessaire adaptation au changement climatique
- DEFI 9 : Assurer le suivi et l'évaluation du SRCAE

■ Les objectifs

Globalement, les objectifs du SRCAE de Haute-Normandie s'inscrivent dans les objectifs nationaux du 3x20 et du Facteur 4.

La cible retenue dans le scénario régional est une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de 20 % en 2020 (réduction de près de 21 000 GWh/an sur la consommation annuelle), et de 50 % en 2050 par rapport au niveau de 2005.

En matière d'émission de polluants atmosphériques, le scénario haut-normand vise une diminution de 34% des émissions de PM₁₀ entre 2005 et 2020 tous secteurs confondus.

Pour les émissions de GES, l'objectif du SRCAE est une diminution de 23 % en 2020 (réduction des émissions annuelles de 1 260 kteqCO₂) et de 75 % en 2050.

En 2020, la production d'énergie d'origine renouvelable en Haute-Normandie est prévue dans le scénario SRCAE haut-normand à près de 13 500 GWh/an, soit 16 % de la consommation finale de cette année. Le mix énergétique régional évoluerait profondément. L'éolien terrestre et off-shore représenterait en 2020 une production de 6 560 GWh/an, soit près de 50% de l'objectif d'intégration d'EnR fixé par le SRCAE. L'usage de la biomasse, sous forme de bois-énergie ou par méthanisation, représenterait une production de près de 5 200 GWh/an en 2020, soit près de 40% de l'objectif.

Le SRCAE, en vigueur lors de l'élaboration du présent document, a été remplacé par le SRADDET, également présenté dans le rapport environnemental. Au moment de l'approbation du PCAET, c'est bien le SRADDET de Normandie, approuvé par le Préfet de Région le 2 juillet 2020 qui est en vigueur.

1.5.2.5 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le SRCE de Haute Normandie a été approuvé par arrêté le 18/11/2014. C'est la déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue.

La Trame Verte et Bleue a pour but de :

- Réduire la fragmentation des habitats,
- Permettre le déplacement des espèces et préparer l'adaptation au changement climatique,
- Assurer des corridors écologiques entre les espaces naturels,
- Atteindre le bon état des eaux,
- Faciliter la diversité génétique,
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages,
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Pour cela, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique identifie et cartographie les continuités écologiques à préserver et à restaurer. Il crée un nouveau cadre de référence en matière de planification et d'aménagement du territoire.

1.5.2.6 Le Projet Régional de Santé Environnement

■ Définition

L'environnement est un déterminant majeur de la santé. Bénéficier d'un environnement de qualité est une condition indispensable à la santé des Normands.

Le troisième Plan régional santé environnement (PRSE3) 2017-2021 a été signé conjointement en mars 2018 par Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie et Christine GARDEL, Directrice générale de l'Agence régionale de santé.

Ce troisième Plan régional santé environnement propose des orientations visant à réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé, mais aussi à agir localement pour un environnement favorable à la santé.

■ Orientations

Des priorités ont été établies pour :

- Agir localement pour un environnement favorable à la santé pour tous,
- Améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et littorales,
- Agir en faveur des bâtiments et d'un habitat sain,
- Limiter l'exposition à la pollution de l'environnement extérieur et aux espèces nuisibles à la santé,
- Mieux observer, former et informer pour agir ensemble pour un environnement sain.

1.5.3 Echelle territoriale

1.5.3.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale

■ Définition

Le contenu du SCOT se décline en plusieurs documents.

Le rapport de présentation expose le diagnostic du territoire au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés dans différents domaines (développement économique, aménagement de l'espace, habitat, transports, équipements et services), l'articulation du SCOT avec les autres documents, l'État Initial de l'Environnement et les perspectives de son évolution, les choix retenus pour établir le PADD et les incidences de la mise en œuvre du projet sur l'environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) affirme de manière claire les grands choix stratégiques du PETR en matière d'aménagement de son territoire.

Le Document d'Orientations et Objectifs (DOO), assorti de documents graphiques, met en œuvre le PADD. Il regroupe, avec les documents graphiques dont il est assorti, toutes les dispositions prescriptives du schéma et en précise la portée juridique.

Le SCOT du Plateau de Caux Maritime a été approuvé le 24 septembre 2014 et a fait l'objet en 2016 d'une mise en compatibilité avec une déclaration de projet (extension d'une zone d'activités à Allouville-

Bellefosse). Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale du 31 mars 2016, le périmètre du SCOT a été étendu automatiquement le 1er janvier 2017 aux nouvelles limites de ses EPCI membres (6 communes pour 1 747 habitants sur la CCCA – Normanville, Beuzeville-la-Guérand, Thiouville, Cleuille, Ancourteville-sur-Héricourt, Sommesnil - et 6 communes pour 4 375 habitants sur la CCYN – Roquefort, Ecalles-Alix, Croix-Mare, Mesnil-Panneville, Carville-la-Folletière, Saint-Martin-de-l'If).

Depuis le 1er juin 2017, 2 communes supplémentaires (pour 393 habitants - Vinnemerville, Criquetot-le-Mauconduit) ont adhéré à la CCCA. Le périmètre du SCOT couvre donc les 123 communes du PETR mais son contenu ne s'applique qu'aux 109 communes du territoire à la date de son approbation en septembre 2014.

Selon les dispositions de l'article L143-28 du code de l'urbanisme, « six ans au plus après la délibération portant approbation du SCOT, le PETR procèdera à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibèrera sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. »

Compte-tenu de l'évolution de son périmètre, le PETR décidera de la révision du SCOT, au plus tard, le 24 septembre 2020.

■ Orientations

Le projet de territoire du SCOT Pays Plateau de Caux Maritime repose sur trois objectifs stratégiques :

- Assurer l'équilibre du développement du Pays Plateau de Caux Maritime
- Valoriser la qualité du cadre de vie et préserver l'identité du Pays Plateau de Caux Maritime
- Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire

■ Incidences sur l'environnement

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Synthèse
L'OCCUPATION DU SOL	Faible à nulle	Incertaine (étude au cas par cas)	Nulle
LE PATRIMOINE NATUREL	Forte	Moyenne (consommation de 33 ha)	Nulle
LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	Moyenne à forte	Incertaine à faible	Positive à nulle
LE PAYSAGE	Moyenne à forte	Nulle à incertaine	Positive à nulle
LES RESSOURCES EN EAU	Forte	Faible	Nulle à potentiellement négative faible
LES DÉCHETS	Incertaine	Nulle à incertaine	Incertaine
LES RISQUES MAJEURS	Positive	Hors compétence	Positive

Thématiques	Incidences positives	Incidences négatives	Synthèse
L'ÉNERGIE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Incertaine à nulle	Nulle à incertaine	Potentiellement négative faible
LES POLLUTIONS ET NUISANCES	Faible	Faible	Potentiellement négative faible

1.6 Données de cadrage

1.6.1 Fiches territoires de l'Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie

L'Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie a réalisé en juillet 2017 des fiches sur les territoires des 3 EPCI et une synthèse pour le PETR.

Les diagnostics, qui seront réalisés dans la seconde phase du PCAET, permettront d'affiner les données présentées ci-après, elles-mêmes construites par l'Observatoire régional Energie Climat Air de Normandie à partir d'un ensemble de données, dont notamment les données diffusées par les distributeurs d'énergie (Enedis, GRDF, GRT, RTE) et par le Ministère de l'environnement et de l'énergie.

	PETR	CCCA	CCYN	CCPCDY
Consommation totale d'énergie (GWh)	2 001,3	822,8	823,1	355,4
Production d'énergie renouvelable (GWh)	358,8	161,8	135,9	61,1
Surface Agricole Utile (ha)	61 774	29 805	11 883	20 086
Industries (nombre de salariés)	1 647	789	632	226
Emissions de GES (kteq CO2)	600	259	162	129
Séquestration du carbone (kteq CO2)	21	10	6	5
Polluants atmosphériques (principaux secteurs d'émissions)	Agriculture, Transport routier, Industries, Résidentiel	Agriculture, Transport routier, Résidentiel	Transport routier, Industries,	Agriculture, Transport routier, Résidentiel

Tableau 15. Synthèse des fiches territoire de l'observatoire régional - Données de 2014

> PETR

La consommation totale d'énergie, hors branche énergie, est plus ou moins stable, avec néanmoins une baisse conséquente de la consommation du secteur résidentiel. La part du renouvelable est passé de 12 à 18% de la consommation totale, et est principalement produit par l'éolien pour l'électricité et par le bois-énergie pour la chaleur. La tendance générale est à la baisse pour le bois énergie, tandis que l'éolien a connu une forte progression, ralentie en 2013-2014. Concernant les émissions de GES, la tendance semble être à la baisse. Les émissions de polluants sont stables sur les dernières années.

> CCCA

La consommation totale d'énergie, hors branche énergie, est stable, avec une légère baisse de la consommation du secteur résidentiel. Les principales sources d'énergie sont le gaz naturel et les produits pétroliers. La part du renouvelable est passé de 7 à 20% de la consommation totale, et est principalement produit par l'éolien pour l'électricité et par le bois-énergie pour la chaleur. La tendance générale est stable pour le bois énergie, tandis que l'éolien a connu une forte progression, ralentie en 2013-2014. Concernant les émissions de GES, la tendance semble être à la baisse, notamment grâce au secteur industriel et au secteur agricole, qui ont réduit leurs émissions. Les émissions de polluants sont stables sur les dernières années.

> CCYN

La consommation totale d'énergie, hors branche énergie, est stable, avec une légère baisse de la consommation du secteur résidentiel. La part du renouvelable est stable, autour de 17% de la consommation totale, et est produit par le bois-énergie pour la chaleur. La tendance générale est à la baisse pour le bois énergie. Concernant les émissions de GES, elles sont stables. Les émissions de polluants sont stables sur les dernières années.

> CCPCDY

La consommation totale d'énergie, hors branche énergie, est stable, avec une légère baisse de la consommation du secteur résidentiel. La principale source d'énergie est issue des produits pétroliers. La part du renouvelable est passé de 11 à 17% de la consommation totale, et est principalement produit par l'éolien pour l'électricité et par le bois-énergie pour la chaleur. La tendance générale est à la baisse pour le bois énergie, tandis que l'éolien a connu une forte progression, ralentie en 2013-2014. Concernant les émissions de GES, la tendance semble être à la baisse. Les émissions de polluants sont stables sur les dernières années.

1.6.2 Convention particulière TEPCV pour la CCYN

Une convention a été signée le 3 février 2017 pour une durée de 3 ans, par le Président de la CCYN, les maires des communes bénéficiaires (Yvetot, Ecretteville-lès-Baons, Auzebosc), le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Yvetot et la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Le programme d'actions concerne :

- Actions 1 à 9 : création de jardins de la biodiversité sur des espaces publics visibles des usagers et de la population, installation de ruches,
- Actions 10 à 15 : développement de la mobilité électrique en milieu rural,
- Action 16 : gestion des déchets et économie circulaire,

- Actions potentielles : optimisation des consommations énergétiques sur le patrimoine d'éclairage public et dans les bâtiments par la mise en place d'éclairage LED et lutte contre la pollution lumineuse.

Les actions prévues seront prises en compte, notamment dans la phase 4 du PCAET lors de l'élaboration du plan d'actions.

CHAPITRE 2. INVENTAIRE DES COMPETENCES

2.1 Le PETR

Les PETR sont des établissements publics constitués par accord entre EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, en vue de mener des actions d'intérêt commun et d'élaborer un projet de territoire définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Ce projet de territoire précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique.

Le syndicat mixte a pour objet d'exercer les activités d'études, d'animation et de coordination nécessaires à la mise en œuvre de la charte de territoire du « Pays Plateau de Caux Maritime », articulées autour des axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : des activités économiques à diversifier,
- Axe 2 : un cadre de vie à préserver,
- Axe 3 : un pays solidaire et structuré.

Les compétences :

- Tourisme (coordination, promotion, accueil et information),
- Aménagement de l'espace (SCoT),
- Environnement (PCAET),
- Mise en place des programmes de contractualisation

■ Contexte du PETR

Données issues d'un entretien téléphonique avec M. Guillaume MATHON le 29/11/2018 et du rapport d'activités 2017 de l'EIE

> Energie

L'Espace Info Energie, porté par l'association Inhari, est co-financé par le PETR. Des balades thermiques ont été réalisées sur quelques communes permettant aux habitants de se rendre compte des enjeux de l'isolation thermique, le dispositif a vocation à s'étendre.

L'EIE en quelques chiffres sur 2017 :

- 53 permanences,
- 298 personnes ont été sensibilisées (salon, animation...etc.),
- 22 artisans rencontrés sur le territoire,
- 57 personnes sont venues consulter l'espace Info-Energie en 2017 en permanence (dont 4 qui n'étaient pas domiciliées sur le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime),
- 46 personnes ont consulté l'espace Info Energie par téléphone en 2017 lors des permanences,
- Sur les 99 personnes qui sont venues consulter l'espace Info-Energie en 2017 sur le Pays Plateau de Caux Maritime il y en a eu 11 qui étaient éligibles à l'aide de l'ANAH.

Par ailleurs, pour l'élaboration du PCAET, le PETR a noué deux partenariats : avec Enedis et avec le SDE76.

2.2 Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre (CCCA)

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
<p>Aménagement de l’espace pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire (SCoT, schéma de secteur, schémas thématiques, droit de préemption, création, aménagement et gestion des aires d’accueil des gens du voyage)</p> <p>Actions de développement économique et touristique (zones d’activités, politique locale du commerce, promotion du tourisme)</p>	<p>Protection et mise en valeur de l’environnement (dont Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations, Collecte et gestion des déchets)</p> <p>Politique du logement et du cadre de vie</p> <p>Création, aménagement et entretien de la voirie</p> <p>Construction, entretien et fonctionnement d’équipements culturels et sportifs</p>	<p>Activités de ramassage scolaire et de transport</p> <p>Accueil et promotion du tourisme</p> <p>Action sociale et éducative</p> <p>Création, entretien et aménagement des équipements nécessaires à l’éclairage public</p> <p>Equipement des installations de distribution basse et moyenne tension de l’électricité et du gaz</p> <p>Eau et assainissement</p> <p>Relais hertziens</p> <p>Prise en charge des annuités liés à la présence du Grand Chantier du CNPE de Paluel</p> <p>Fourrière canine</p> <p>Communication</p>

■ Contexte de la CCCA

Données issues d’un entretien téléphonique avec M. Cédric POUCHARD le 29/11/2018

> Environnement

En particulier, la CCCA via sa compétence Environnement gère plusieurs sites représentant 50 ha de prairies humides, de prairies classiques et de bois, permettant le captage de carbone. Un autre site en gestion se trouve en bord de mer. La Communauté de Communes apporte également une aide pour le financement de la plantation de haies et de boisement auprès des particuliers.

Le territoire n’est pas couvert par un PLUi¹³.

¹³ PLUi : Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

> Energie et déchets

La CCCA a adhéré au SDE pour bénéficier de conseils en énergie, avec à l'étude l'implantation potentielle de panneaux PV sur deux bâtiments et la réalisation d'audit énergétique sur les bâtiments intercommunaux dont ils sont propriétaires et gestionnaires. La CCCA étant propriétaire de 22 ha de boisement, une réflexion est en cours sur le potentiel énergétique de ces boisements, et sur l'intérêt de planter des cultures énergétiques sur des friches. En effet, une usine de méthanisation appartenant au Smitvad (syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets) est située sur le territoire : la CCCA pourrait contribuer à augmenter le rendement de l'usine, qui produit actuellement de l'électricité en cogénération. Les boisements sont morcelés sur le territoire et il n'existe pas de filière locale pour le valoriser.

Plusieurs autres actions sont en cours avec le SDE 76 : l'éclairage public va passer en éclairage LED, plusieurs bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été installées. De plus, le SDE peut aider au montage de dossier pour la création de centrales solaires.

Les déchets verts sont compostés.

Par ailleurs, l'hôtel communautaire dispose d'un Contrat de Performance Energétique avec la société Eiffage.

> Agriculture

La CCCA est partenaire de l'association Sol en Caux, qui s'est donnée pour enjeu de tendre vers une agriculture moins impactante pour leurs sols et l'environnement, tout en maintenant la rentabilité économique de leurs systèmes.

Le territoire connaît de gros enjeux liés à l'érosion des sols, à la protection des terres et à l'eau (quantité et qualité).

> Services à la population

Le territoire dispose de 3 crèches, labellisées écolo crèches, qui portent des actions sur la réduction des déchets, des émissions, faire un compost.

> Filières courtes

La collectivité a le souhait de favoriser les filières courtes dans les marchés publics, tout en veillant à accompagner les entreprises locales dans des pratiques plus durables.

Le Président a signé une convention dans le cadre du FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) pour aider les artisans locaux à développer les filières courtes.

> Organisation interne

La CCCA regroupe 63 communes pour 27 000 habitants. Environ 200 agents travaillent pour la collectivité, dont beaucoup pour les écoles de musique, l'éducation et la gestion des déchets. Elle est organisée autour des services suivants :

- Service administratif,
- Service technique (dont le pôle Environnement)
- Service aux habitants

- Service du développement économique, touristique et sportif.

Le budget annuel avoisine 26,7 millions d’euros en fonctionnement en 2018 et les 6,5 millions d’euros en investissement.

2.3 Communauté de Communes du Plateau de Caux-Doudeville-Yerville (CCPCDY)

Les E.P.C.I. à fiscalité propre exercent certaines compétences à titre obligatoire, d’autres à titre optionnel et les autres à titre facultatif.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville œuvre dans les domaines d’actions suivants :

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
Aménagement de l’espace pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire (SCoT, schéma de secteur)	Protection et mise en valeur de l’environnement Politique du logement et du cadre de vie Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP)	Petite Enfance
Actions de développement économique (zones d’activités, politique locale du commerce, promotion du tourisme)		Aménagement numérique
Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)		Développement et valorisation des chemins de randonnées
Environnement (Collecte et gestion des déchets)		Mobilité
		Actions culturelles
		Coordination et pilotage d’actions destinées à dynamiser le commerce et l’artisanat
		Mise en œuvre de la Charte Paysagère à l’échelle du Pays

■ Contexte de la CCPCDY

Données issues d’un entretien téléphonique avec M. Guillaume MATHON le 29/11/2018

> Environnement

Le territoire n’est pas couvert par un PLUi.

> Energie et déchets

Un parc éolien de 4 machines est en exploitation sur le territoire. Le développement éolien est en pause dans l’attente de la stratégie du PCAET. Le département de Seine-Maritime a engagé une démarche d’inscription

des clos-masures au patrimoine mondial de l'UNESCO, et le mitage éolien serait une menace pour cette inscription.

Des aides aux travaux pour les particuliers ont permis des aménagements PMR et des travaux d'isolation ou de façade.

Concernant la gestion des déchets, un ambassadeur du tri réalise des actions de sensibilisation dans les écoles. Des composteurs et des lombricomposteurs sont également fournis par la collectivité. La production de déchets est en baisse, et le tri en augmentation, suite au passage de l'apport volontaire à la collecte porte-à-porte et l'utilisation de sacs plastiques transparents. En cas de mauvais tri, le sac n'est pas ramassé. Les sacs sont fournis en mairie.

> Mobilité

Un projet structurant important est prévu : l'aménagement de la gare de Motteville, qui permet une liaison avec Rouen ou Le Havre pour en faire un pôle d'échange multimodal. 75% du financement est porté par la région Normandie.

> Services à la population

Le territoire dispose de 2 crèches et de 2 Relais Assistantes Maternelles.

> Développement économique

Les enjeux du territoire concernent principalement la téléphonie mobile et le très haut débit, qui une fois déployés permettront le développement d'espaces de coworking, le télétravail et le développement de zones d'activités. L'offre de soins accessible sur le territoire est également un enjeu fort du territoire.

Un site de 30 ha sur une friche située à proximité de l'échangeur A29 a été identifié par l'Etat (DTA) et inscrit dans le SCOT pour devenir une zone d'activités bimodales à vocation industrielle et logistique, notamment grâce à la présence d'une voie ferrée. Le site pourrait être étudié pour l'implantation d'une centrale solaire.

> Organisation interne

La CCPCDY regroupe 40 communes pour 21 000 habitants. Environ 50 agents travaillent pour la collectivité, dont près d'une moitié pour la petite enfance. Elle est organisée autour des services suivants :

- Administratif
- Environnement
- Petite enfance
- Urbanisme
- Technique et entretiens

2.4 Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN)

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (SCoT, schéma de secteur, PLUi)	Protection et mise en valeur de l'environnement	
Actions de développement économique (zones d'activités, politique locale du commerce, promotion du tourisme)	Construction, l'entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	Apprentissage de la natation Politique culturelle et sportive
Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)		Gestion des chiens errants Numérique
Aménagement, entretien et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage	Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP)	
Environnement (Collecte et gestion des déchets)	Action sociale d'intérêt communautaire	

■ Contexte de la CCYN

Données issues d'un entretien téléphonique avec Mme. Lucie GAUTHIER le 04/12/2018

> Environnement

La CCYN travaille avec plusieurs partenaires sur la thématique Environnement, dont le PNR Boucles de la Seine Normande, qui accompagne pour la réalisation d'inventaires, pour les études, pour prendre du recul.

Une convention est en réflexion avec le CEN pour la TVB.

L'Agence Régionale de l'Environnement organise des DD Tours pour des groupes d'élus et techniciens dans les territoires – circuits déjà organisés.

> Territoire durable 2030

La collectivité Yvetot Normandie est également lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Normandie sur les territoires durables à horizon 2030. L'objectif est d'aider les EPCI à établir des stratégies développement durable sur 4 thématiques obligatoires :

- L'énergie, avec des objectifs ambitieux visant à être Territoire à Energie Positive pour 2030 (réduction de 40% de la consommation d'énergie et couverture renouvelable à hauteur de 32%).

- L'environnement, avec notamment la Trame Verte et Bleue : sujet suivi en interne par Lucie G.
- La démarche interne de Développement Durable : la collectivité doit être exemplaire et engager ainsi auprès des acteurs la transition. Une petite équipe est mobilisée en interne, pour mettre en œuvre des actions (hôtel à insecte, espaces naturels).
- L'économie circulaire : sujet suivi par d'autres collègues, avec la requalification d'un quartier avec la création d'un espace de coworking, le travail avec les entreprises des ZAC et Seine Maritime Attractivité autour des flux, des matières, des déchets, la création d'une plateforme de déchets verts et une réflexion sur la valorisation de ces déchets pour les particuliers, le projet de ressourcerie (étude en cours – recherche de locaux).

Cela concerne également 4 thématiques optionnelles, non financées :

- Agriculture : avec un projet FEADER l'année prochaine peut-être, concernant la protection de la ressource en eau. Un travail est déjà en cours avec le syndicat d'eau et les agriculteurs.
- Culture : projet avec la médiathèque pour réaliser une étude sur l'offre culturelle du territoire.
- Numérique : la fibre optique est en cours d'installation sur le département.
- Eau : deux syndicats de bassins versants travaillent sur l'élaboration du SAGE des 6 vallées.

> Energie et déchets

Le territoire est labellisé TEPCV. Cette labellisation a permis à la collectivité de bénéficier d'une bonification des Certificats d'Economies d'Energie et d'ainsi de disposer d'un montant de 900 000€ d'aide, dont une partie (10% environ) a été dirigée vers les particuliers pour l'isolation des combles perdus (80% d'aide sur le montant des travaux). Une centaine de dossiers a été traitée pour les particuliers, soit près de 5 500m² isolés.

Dans le cadre du label « Territoire durable 2030 », plusieurs projets énergétiques sont prévus :

- La réalisation d'audits énergétiques par le Conseiller en Energie Partagé,
- L'animation pour les personnes ayant isolé leurs combles type famille à énergie positive avec l'EIE, puis d'un vrai défi Familles à énergie positive,
- La tenue d'une fête de l'énergie et d'un ciné-débat,
- L'actualisation d'une étude menée il y a 10 ans sur la création d'un réseau de chaleur bois-énergie, selon les retours des partenaires (biomasse Normandie, acteurs agricoles et filière bois). Ce réseau alimenterait sur une zone dense des bâtiments publics (médiathèques, écoles, lycées, collège) et des bâtiments gérés par des bailleurs sociaux.

On compte 3 chaufferies bois sur le territoire. Une réflexion sur une station bio-GNV est portée par un éleveur porcin disposant déjà d'une unité de méthanisation.

Une rencontre avec le fournisseur d'électricité Enercoop est prévue, suite au ciné-débat.

Concernant la gestion des déchets, YN gère en régie le service des ordures ménagères. Un ambassadeur du tri réalise des actions de sensibilisation dans les écoles. Des composteurs et des lombricomposteurs sont

également fournis par la collectivité (aide à l'achat). La collectivité est passée à la collecte élargie des déchets recyclés.

> Agriculture

L'association « les défis ruraux » travaille sur l'agriculture paysanne, et est un bon relais du milieu agricole et de la filière bois-énergie. De même, l'association « Terre de liens » s'est rapprochée de la collectivité pour travailler sur le foncier communal pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.

> Mobilité

La collectivité dispose de 2 véhicules électriques et d'une borne de recharge.

> Développement économique

La Communauté de Communes Yvetot Normandie a aménagé et gère 2 parcs d'activités à vocation tertiaire et mixte artisanat, à Valliquerville et Auzebosc, au bord d'axes routiers stratégiques et à proximité des échangeurs d'autoroutes. Ces parcs d'activités représentent plus de 12ha aménagés, ils accueillent près de 20 entreprises.

Ces parcs étant quasiment complets, la Communauté de Communes Yvetot Normandie a décidé d'aménager 2 nouveaux parcs d'activités à Croix-Mare et Ecretteville-lès-Baons et prévoit déjà l'extension des zones existantes. Soit plus de 30ha de terrains viabilisés qui seront progressivement proposés à la vente.

YN s'est engagée depuis juillet 2016 pour construire son PLUI et RLPi¹⁴.

> Organisation interne

La CCYN regroupe 20 communes pour 27 000 habitants. Environ 80 agents travaillent pour la collectivité, dont une quinzaine pour le conservatoire de musique, les médiathèques et la gestion des déchets.

¹⁴ RPLi : Règlement Local De Publicité Intercommunal

CHAPITRE 3. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Plusieurs types d'acteurs sont à associer lors de l'élaboration d'un PCAET. En effet, bien que le PETR soit la structure porteuse du PCAET, les actions seront individuellement portées par des acteurs publics comme privés et pas uniquement par le PETR ou les collectivités qui le composent.

On distingue plusieurs types d'acteurs :

Acteurs institutionnels	Opérateurs techniques
<ul style="list-style-type: none"> - Les 3 EPCI (élus et agents) - Communes - ADEME - DREAL - DDTM - ARS - Région Normandie - Conseil Départemental 76 - Agence de l'Eau Seine Normandie - Etablissements scolaires - Lycées - Collèges - CCAS communaux 	<ul style="list-style-type: none"> - ORECAN - SDE76 - Enedis - GRDF - RTE - GRT Gaz - SMITVAD - EIE porté par Inhari - PNR Boucles de la Seine Normandie - ARE Normandie - Seine-Maritime Attractivité - CAUE76 - Maisons de services au public (Yerville ; Doudeville ; Cany-Barville ; Saint-Valery-en-Caux) - Syndicats d'eau et d'assainissement - Syndicats de bassins versants
Société civile	Acteurs socio-économiques
<ul style="list-style-type: none"> - Energies Normandie - CIVAM Normandie - Les Défis Ruraux - Sol en Caux - Terre de liens - Association Bio Normandie - Conseil de développement territorial du PETR 	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'agriculture - Chambre d'artisanat - Agriculteurs - Entreprises - Artisans - Bailleurs - Chambre de Commerces et d'Industries